

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 17.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 24 AVRIL 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : " Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : " Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

AVIS

Nos abonnés qui changent de demeure au 1er mai prochain voudront bien nous en avvertir de suite, afin de ne pas éprouver de retard dans la réception de notre feuille.

SOMMAIRE

L'affaire Letellier.—Articles à sensation.—La justice en France, par L.-O. D.—Chronique américaine, par Anthony Ralph.—Nouvelles de la Chambre.—La Jeune-Lorette, par Ahatsistari (suite).—Nos gravures.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Mailloux (suite).—Poésie : Le rossignol du Canada, par J.-B. Caouette.—La bande rouge, par F. du Boingobey (suite).—Nouvelles étrangères.—Choses et autres.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Saint-Thomas d'Aquin ; Le mariage de S. A.R. le duc de Connaught avec la princesse Marguerite de Prusse ; La procession nuptiale arrivant dans le chœur de la chapelle St Georges ; Terre Sainte ; Le jardin de Gethsemani ; Le mont des Oliviers et le jardin de Gethsemani.

L'AFFAIRE LETELLIER

RUMEURS—CE QU'ON DIT EN ANGLETERRE

Quoique les journaux conservateurs soient plus paisibles, l'agitation n'en continue pas moins dans les rangs de ce parti, et les chefs de la croisade contre l'hon. M. Letellier ne se gênent pas d'exprimer leur mécontentement contre le gouvernement et les ministres canadiens-français en particulier. Il n'y a pas de doute qu'un caucus conservateur tenu à Montréal, une majorité a approuvé la ligne de conduite de M. Mousseau et l'a encouragé à pousser sa motion. La Gazette ayant contredit le compte-rendu fait par la Minerve relativement à ce caucus, celle-ci a dit des mots durs à M. White. Un bon nombre sont d'opinion que M. Mousseau devrait proposer sa motion, quel que soit le vote. Quelques libéraux, disant que c'est simplement une motion de non-confiance contre le gouvernement, puisqu'il a accepté la responsabilité de la référence en Angleterre, se demandent s'ils ne pourraient pas la supporter ; mais la plupart, jusqu'à présent, croient qu'ils ne pourraient prendre cette position sans blâmer le gouverneur-général et nuire à la cause de l'hon. M. Letellier. On a parlé de rapprochements, de tentatives de fusion, mais comment unir le feu et l'eau, surtout à propos de la ques-

tion Letellier? Demander aux conservateurs de renoncer à leur campagne contre M. Letellier, comme aux libéraux de la sacrifier, est également inutile. L'affaire Letellier, plus que le tarif, creuse le fossé qui sépare les deux partis et ravive nos discordes et nos haines politiques. Le refus du gouverneur-général de sanctionner le tarif pourrait seul, dans les circonstances, combler en partie ce fossé en soulevant des questions de la plus grande importance, mais ce refus n'aura pas lieu.

Les réformistes du comté d'Argenteuil se sont assemblés et ont passé des résolutions approuvant la conduite du gouverneur-général. On parle, dans la province d'Ontario et dans quelques comtés de la province de Québec, d'en faire autant.

On a parlé d'envoyer des délégués pour soutenir la cause de l'hon. M. Letellier en Angleterre, mais on en est arrivé à la conclusion que ce n'est pas nécessaire. L'hon. M. Joly dit que si les autorités impériales décident d'entendre un parti, elles voudront entendre l'autre et le feront savoir à M. Letellier et à ses ministres, et qu'alors quelqu'un partira. Le Star dit que la question sera probablement décidée en faveur de M. Letellier avant que les délégués arrivent.

Les journaux anglais discutent la question avec assez de vivacité. Le Times a publié un second article plus favorable que le premier à la position prise par le marquis de Lorne ; il dit que le gouverneur-général n'aurait pu suivre l'avis de ses ministres sans désapprouver et censurer, non seulement son prédécesseur qui n'avait pas jugé à propos d'intervenir, mais encore le gouvernement Mackenzie et la Chambre de l'année dernière.

On prétend que pour éviter les complications qui pourraient surgir dans le cas où la décision des autorités impériales serait favorable à M. Letellier, le gouvernement se propose de finir la session aussi tôt que possible.

Le Herald de vendredi et de samedi dernier contenait des dépêches à sensation disant qu'à la réception de certaines nouvelles venues d'Angleterre, un caucus du parti conservateur aurait eu lieu, des mots très-vifs auraient été échangés entre les ministres et quelques-uns de leurs partisans, qui auraient exprimé l'opinion que la référence en Angleterre acceptée par le gouvernement ne les satisfaisait pas ; que Sir John aurait alors offert sa résignation, laquelle aurait été refusée.

ARTICLES A SENSATION

Le Times de Londres vient de faire une charge à fond de train contre le nouveau tarif canadien, qu'il est impossible, dit-il, de considérer sans éprouver un sentiment de honte et d'humiliation. Les Canadiens ont bien le droit, ajoute-t-il, de se faire du tort et d'en causer aux autres, personne ne les en empêchera ; mais ce serait manquer à notre devoir que de ne pas élever la voix pour dénoncer l'absence de sagesse qui caractérise leur tarif.

Le même jour que l'article du Times était reproduit dans les journaux canadiens, la Minerve en contenait un qui pourrait être considéré comme une réponse, s'il eût été écrit après la reproduction de l'autre. En effet, parlant du mouvement qui se fait en Angleterre contre la politique fis-

cale inaugurée par le gouvernement conservateur, elle revendique le droit qu'ont les Canadiens de régler leurs affaires comme ils l'entendent, et, rappelant les différentes circonstances dans lesquelles le gouvernement anglais nous a sacrifiés, elle proclame qu'il est temps que ça finisse.

C'est presque une déclaration d'indépendance.

Quelques libéraux, convaincus que le gouvernement impérial n'a pas l'intention de s'opposer à l'adoption du nouveau tarif, sont d'opinion que cet article a sa source dans le mécontentement produit par l'affaire Letellier ; mais, quel que soit le motif, l'écrit n'en contient pas moins d'émouvantes vérités, et, venant de l'organe du parti conservateur dans la province de Québec, il est de nature à piquer la curiosité publique. M. Fabre avait bien raison de dire, il y a quelques jours, que notre monde politique était sens dessus dessous, que les conservateurs devenaient libéraux, et les libéraux conservateurs. C'est à ne plus s'y reconnaître, et l'étonnement n'est plus permis.

LA JUSTICE EN SOUFFRANCE

L'hon. juge-en-chef Dorion siège à la cour criminelle depuis un mois, et il en a encore pour trois semaines. Or, la cour d'appel, qu'il préside, a une quarantaine de causes en délibéré, et doit rendre des jugements dans le mois de mai. Comment peut-on que l'honorable juge puisse donner tout le temps nécessaire à tant de causes et satisfaire les clients qui, après avoir attendu six, neuf et douze mois pour se faire entendre, sont ensuite obligés d'attendre presque aussi longtemps avant d'obtenir jugement? Comment aussi les juges de cette cour peuvent-ils se rencontrer pour délibérer ensemble?

Est-ce qu'on ne comprend pas qu'il est temps qu'on remédie à cet état de choses, soit en enlevant aux honorables juges du tribunal d'appel la cour criminelle, soit en augmentant leur nombre ou en réduisant leur quorum suivant le projet proposé par l'hon. juge Ramsay, il y a déjà deux ans?

Qu'a-t-on fait de ce projet?

Il est peut-être perdu dans les paperasses des bureaux du gouvernement à Québec. Pourtant, il méritait un meilleur sort. On se rappelle que, d'après ce projet, la cour d'appel aurait, pendant neuf mois de l'année, siégé presque en permanence à Montréal et à Québec, de manière à entendre et juger les causes au fur et à mesure qu'elles se présenteraient, et sans nuire à la cour criminelle, qui pourrait siéger tous les deux mois, grâce au cinquième juge qu'on mettrait à sa disposition. Comme, dans ce cas, le quorum de la cour d'appel se trouverait réduit à quatre juges, les jugements seraient confirmés lorsque la cour serait divisée. Beaucoup préféreraient sans doute à cette réduction la nomination d'un sixième juge. Eh bien ! qu'est-ce qui empêche qu'on le nomme ce sixième juge et qu'on adopte le reste du projet de l'hon. juge Ramsay?

Est-ce qu'il n'y a pas dans la Chambre et dans le barreau un avocat, un homme capable de préparer un bill dans le but de remédier aux maux de l'administration de la justice? Est-il un sujet plus digne de l'attention et des travaux d'un législateur?

Il est vrai qu'il est difficile que la voix de la justice soit entendue au milieu du bruit de nos luttes politiques, quand toute la question qui préoccupe les esprits est de savoir si on gardera ou si on prendra le pouvoir.

Nous voulons qu'on s'occupe de la colonisation et de l'administration de la justice dans la prochaine session. "Vous n'y pensez pas, va-t-on me dire, il faut décider auparavant qui aura la majorité."

De grâce, messieurs les députés, hâtez-vous donc de décider cela pour que vous puissiez vous occuper au plus tôt des affaires du pays. Vous avez bien tort de tant vous diviser et de tirer chacun de votre côté, quand tous ensemble, unis comme un seul homme, vous ne seriez pas trop pour donner à notre pauvre province ce qu'il lui faut.

On annonce que M. Honoré Fréchette doit transporter ses pénates à Montréal.

Chauveau ! Fréchette ! Evidemment nous nous vengeons de Québec, qui nous enlève souvent nos meilleurs littérateurs. On dit que M. Fréchette se propose de pratiquer comme avocat à Montréal. Hélas ! ce n'est jamais pour faire de la littérature qu'on vient chez nous : serait-on poète comme Lamartine, il faut être commerçant ou avocat, ou l'un et l'autre, ainsi qu'il arrive souvent. Vraiment, ayant un poète comme M. Fréchette, on devrait être capable de lui demander ce qu'il lui faut pour chanter au lieu de plaider, et surtout de le lui donner. On ne pourrait payer trop cher l'honneur qu'il nous ferait.

L.-O. D.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 18 avril 1879.

L'année dernière, au moment où la fièvre jaune jetait l'épouvante et le deuil dans tout le Sud, j'ai voulu, moi aussi, dire mon opinion sur le meilleur moyen de combattre ce fléau. Après de profondes réflexions, j'ai découvert une méthode que je crois encore infaillible. La voici, je la donne pour rien :

A la première nouvelle d'une fièvre quelconque, jaune ou noire—la couleur n'y fait rien—celui qui tient un tant soit peu à la vie, doit : 1o. se dépêcher de prendre non pas un verre de tisane, mais sa valise bien garnie et tout son argent ; 2o. il faut ensuite se dégourdir les jambes jusqu'à la prochaine station de chemin de fer ; 3o. sans plus tarder, il est nécessaire de faire un petit somme en sleeping car, et de ne se réveiller que sous une autre latitude, sur les bords du lac Ontario, par exemple.

Ce conseil, plus radical que médical, a-t-il été écouté? Je serais tenté de le croire, car on annonce qu'un certain nombre de familles riches de la Louisiane commencent à émigrer, et que des milliers de nègres quittent sans regret ces lieux qui les ont vus esclaves.

Les républicains prétendent que la fuite de ces derniers est causée par la tyrannie excessive de leurs anciens maîtres ; mais les démocrates répliquent que le départ en masse des noirs pour le Kansas est l'œuvre souterraine des républicains, qui, n'ayant pu dompter le Sud, espèrent, de cette façon, le ruiner.

Ces deux opinions peuvent se soutenir, mais la mienne est indiscutable. Si la population de ce pays est décimée par l'émigration, on ne doit s'en prendre qu'à la fièvre jaune, ou du moins à la terreur qu'elle inspire.

Du reste, je remarque que ce mois d'avril est particulièrement favorable aux immigrants ; il en arrive à New-York que c'est une bénédiction ; l'Amérique vient d'en débarquer cinq cents.

La vieille Europe d'où ils nous viennent n'a plus que des larmes pour ceux qui ont faim ; son industrie est dans le marasme, son agriculture est insuffisante, de puissantes manufactures ont fermé leurs portes, les capitalistes murmurent, les gouvernements se bouchent les oreilles, et, finalement, les désespérés viennent en Amérique.

Il est vrai que sur ce continent la terre ne manque pas, et encore moins les cultivateurs ; mais le commerce, se figure-t-on qu'il soit assez prospère pour satisfaire tous ces nouveaux venus ?

En examinant de près la situation financière du pays, on voit bien que les désastres de 1873 ne sont pas encore réparés : que de ruines amoncées, que de banques en déroute, que d'escrocs et que de victimes ! Je crois que les États-Unis n'ont rien à envier à l'Europe sous ce rapport.

Elle aussi a cru à la marche incessante du progrès, aux miracles de la mécanique, aux enchantements de la chimie et des grandes découvertes.

Franklin a vaincu la foudre ; Morse, encore plus smart, s'en est servi de messager fidèle ; Edison a promis de supprimer la nuit et de faire pâlir les étoiles ; un quatrième savant, plus hardi, proposera peut-être aux Américains d'escalader le ciel.

Aujourd'hui, personne n'a plus d'illusions ; le doute, ce fruit amer de l'expérience, est descendu dans toutes les âmes.

Si, malgré tant de désordres, il existe encore des Américains qui se croient encore le premier peuple du monde, cela tient surtout aux douces flatteries que des voyageurs en chambre ou des économistes enthousiastes leur ont prodiguées.

Peut-être que ces gentlemen ne pensent pas un traître mot de ce qu'ils disent ou écrivent ; sans doute ils se laissent emporter sur les ailes de Pégase afin d'arrondir noblement une période.

Ainsi, par exemple, M. Michel Chevalier, dans ses *Lettres sur l'Amérique du Nord*, a poussé l'hyperbole jusque dans ses dernières limites ; j'y trouve ce passage qui donne le vertige :

Qui peut dire que les deux grandes figures qui, aujourd'hui, se dressent aux deux bouts de l'horizon, la première à l'Orient, un pied sur Moscou et l'autre prêt à se poser sur Constantinople ; la seconde vers le Couchant, à demi cachée encore par les immenses forêts du nouveau monde, et dont les membres allongés s'étendent des bouches du Saint-Laurent à celles du Mississippi ; qui peut dire que ces deux jeunes colosses qui se regardent d'un bord à l'autre de l'Atlantique, et se touchent sur les bords du Pacifique, ne se partageront pas bientôt la domination de l'univers ?

On comprend qu'après une tirade si bien réussie, un Américain doit se pousser du col ; rien ne lui semble impossible, pas même d'expédier de la poudre et des armes aux Zoulous.

Parmi les écrivains qui se sont occupés des États-Unis, je remarque encore M. Philarette Chasles et M. E. Laboulaye, l'auteur de *Paris en Amérique*. Les deux volumes qu'ils ont écrits sur ce pays transportent l'imagination jusqu'au septième ciel. Le premier de ces auteurs déclare que chaque ouvrière des filatures de Lowell possède au moins sept robes de soie ; le second surrenchérit encore par des exagérations de toutes sortes ; il y a de quoi en devenir fou d'admiration.

Que d'émigrants, en lisant ces pages, ont dû s'embarquer pour avoir leur part de cet Eldorado et de ces cascades de dollars ! Ils ne savent pas, ces pauvres naïfs, que ces deux savants écrivains, si bien renseignés sur les mœurs, les coutumes et les richesses des États-Unis, n'y avaient jamais mis les pieds.

La position des nouveaux débarqués est certes très-précaire, ceux surtout qui pré-

tendent vivre en travaillant pour l'industrie.

Mais, si la protection n'existait pas, elle serait impossible. Grâce à elle, les soieries, les fleurs artificielles, les gants, les bijoux, les montres, les chaussures, et une foule d'autres articles, jadis importés, se fabriquent maintenant sur une grande échelle aux États-Unis.

Quoique le commerce de ce pays doive en souffrir, je ne puis m'empêcher de conseiller aux Canadiens de persévérer dans la protection. Puisque les Américains ont payé leurs dettes avec ce système, je ne vois pas pourquoi leurs voisins immédiats s'en trouveraient plus mal.

Les plus belles batailles modernes sont celles de l'industrie. Un poète qui voudrait se donner la peine d'étudier les savantes tactiques des rois du commerce et de la finance, pourrait composer un joli poème épique sur ce sujet.

Les cotonnades de l'Angleterre, ses fers, son charbon, sont à eux trois toute une armée qui peut faire plus de ravages qu'une nuée de barbares. Demandez aux Espagnols et aux Portugais ce qu'ils en pensent, et voyez ce que vaut leur industrie, grâce au libre échange.

Les produits français mignons et séduisants, ces soieries, ces objets de luxe, ces bons vins, ne sont pas aussi désastreux ; cependant, malgré leur air innocent, ils sont fort dangereux. C'est comme une armée de jolis pages et d'amazones qui s'introduiraient dans une place de guerre ; la garnison, surprise par tant de grâce, n'aurait plus le courage de se défendre.

La France et l'Angleterre, ces deux colosses du commerce, sont naturellement libre-échangistes. Dans les grands tournois industriels, elles sont les premières à jeter le gant à leurs adversaires, étant sûres de les vaincre, elle ne craignent pas de se mesurer avec eux.

Moins versés dans l'art de la fabrication, les jeunes nations—si elles veulent vivre et lutter—sont obligées de revêtir l'armure du moyen-âge de la protection.

A première vue, cela les fait paraître bizarres ; on les accuse de s'entourer d'une muraille de Chine, de méconnaître la loi du progrès et de la fraternité humaine, que sais-je... ?

Il faut laisser dire et mettre à profit ce temps de répit en travaillant beaucoup.

C'est une phase nécessaire dans la vie des nations. La France n'eut pas fondé sa vaste industrie du sucre sans la protection ; et, sans elle, les États-Unis n'auraient pas Lowell ni Fall-River, ces rivales de Manchester, ni Patterson ni Hoboken, ces deux jeunes reines de la soie.

La protection n'est pas un but, ce n'est qu'un moyen.

Une nation qui voudrait s'enfermer éternellement avec elle-même, sans jamais avoir le courage d'ouvrir largement ses frontières à ses voisines, s'asphyxierait moralement et matériellement.

Après l'âge ingrat, les peuples comme les individus doivent, sous peine de mort, atteindre à la virilité.

Et la virilité, c'est le libre échange.

ANTHONY RALPH.

NOUVELLES DE LA CHAMBRE

Les députés ayant tous fait leurs pâques, se sont remis à la besogne avec une nouvelle ardeur. Les altercations qui ont eu lieu entre certains membres sont de nature à faire croire que tous ne se sont pas dépouillés du vieil homme. C'est aussi l'opinion de l'hon. M. Letellier, qui est convaincu que ses ennemis ne l'aiment pas plus qu'auparavant.

On a remis le tarif sur le gril, mais c'est en vain que les chefs libéraux cherchent à le faire brûler à petit feu ; il résiste à tout, sort victorieux de toutes les épreuves. C'est à propos de la taxe sur la farine, le blé et le charbon qu'il a subi les plus rudes assauts. Ce sont ses points faibles aussi, surtout au point de vue de la province de Québec.

Lorsque la taxe de 15 cents sur le blé fut soumise à l'adoption de la Chambre, M. Houde proposa que cette taxe fût enlevée en temps de disette ou de rareté du blé.

Sir John ayant dit que le gouvernement acquiescerait à ce désir, M. Houde retira son amendement.

M. Fiset proposa alors, secondé par M. Bourassa, que la taxe sur le blé fût retranchée, et parvint à réunir 61 voix en faveur de cet amendement contre 109. Un seul libéral vota contre cet amendement, M. Brown, et sept ou huit conservateurs, entr'autres MM. Bolduc, Bourbeau, Désaulniers, Landry, Méthot, Tellier et Vallée, votèrent pour.

M. Vallée, député de Portneuf et rédacteur du *Courrier du Canada*, proposa que la taxe de 50 cents sur chaque baril de fleur fût retranchée.

La majorité du gouvernement sur cet amendement sera, sans aucun doute, moins forte que sur celui relatif à la taxe du blé.

Cette diminution de majorité a fait du bien à l'opposition, mais ce seront probablement les seules joies qu'elle aura pendant cette session.

M. Fortin, député de Gaspé, a proposé, à propos de l'application et la distribution de l'indemnité qui a été payée par les États-Unis en vertu de la décision de la Commission d'Halifax, des résolutions importantes. Après avoir affirmé que le droit de pêche accordé aux Américains dans les eaux canadiennes fait un tort considérable à nos pêcheries, il termine comme suit :

Que nos pêcheries et nos pêcheurs ont souffert considérablement en conséquence de cette session ;

Que, pendant tout le temps que ce traité a duré, il n'a été dépensé aucune somme d'argent pour l'amélioration ou le développement de nos pêcheries maritimes, ou pour faciliter les travaux de nos pêcheurs ;

Qu'il n'est que juste et équitable que ce qui vient des pêcheries retourne aux pêcheries ;

Que, pour les raisons ci-dessus, cette Chambre est d'opinion que le montant de l'indemnité des pêcheries devrait entrer dans le trésor public comme un fonds spécial, et que l'intérêt de ce fonds soit employé à repeupler les bancs de pêche qui sont épuisés, et à donner le plus grand développement possible à nos pêcheries maritimes.

Voilà, il faut l'avouer, une excellente idée, et M. Fortin est homme à la faire valoir.

LA JEUNE-LORETTE

(Pour faire suite à *Tahourouché*)

(Suite)

Encore, ne faut-il pas trop s'épanouir, car évidemment, la race huronne, tant vigoureuse qu'elle soit, devra finir par être absorbée, par se perdre dans le grand courant canadien-français vers lequel elle incline, auquel elle porte goutte à goutte le tribut de son sang généreux ; mais, au moins, pouvons-nous dire dès maintenant, qu'aussi loin qu'on suivra les traces de ce sang, il sera respecté, honoré, parce qu'avant de s'extravaser il aura été purifié et régénéré par le christianisme, par l'instruction, par le travail. Une bonne part du mérite de cette transformation reviendra, devant l'histoire, à notre grand-chef *Tahourouché*, aux Vincent, aux Sioui, aux Gros-Louis, etc.

* *

Nous avons connu Paul comme chef, citoyen, commerçant, homme d'initiative, il nous reste à l'apprécier comme père de famille, ami et gai compagnon.

Par un dimanche du mois de septembre dernier, j'allais le saluer, en compagnie de trois officiers français de la frégate le *Laplace*, alors dans le port de Québec.

Nous trouvâmes le grand-chef assis à la porte de son cottage, à côté de son aimable compagne, entouré de ses enfants et petits-enfants. Du plus loin qu'il m'aperçut :

— *Quaig ! quaig ! oiataro !* me cria-t-il.

— *Quaig ! quaig !* lui répondis-je.

— Que vous dit-il là ? me demanda un de mes compagnons (M. de Court..., je crois), avec une certaine hésitation... de marche.

— Oh ! ne craignez rien, lui répondis-je ; l'amitié chez nous est sonore autant que sincère ; elle s'annonce de loin. *Quaig ! quaig ! oiataro !* se traduit en français par : "Bonjour ! bonjour ! mon ami !" Madame

Picard, de sa voix si douce qu'on dirait une note du plus harmonieux instrument, reprit aussitôt après le chef :

— Arrivez, mes amis, vous êtes les bienvenus.

Je présentai ces messieurs tout ébahis, moins du cordial accueil que nous recevions que de la vue du groupe à la fois pittoresque et gracieux qui s'offrait à leur examen.

Paul, tête nue, montrait son front large, couronné de cheveux grisonnants, sa figure ouverte et franche, éclairée d'un regard où perce la finesse, à peine émoussée par l'âge du grément de son sourire. Il était vêtu d'une redingote de drap bleu à boutons dorés, avec pantalons noirs : son costume ordinaire de bourgeois. Le lieutenant Martin me dit tout bas :

— Je suis de Picardie ; eh bien ! je n'ai jamais vu de *Picard* aussi beau que celui-ci.

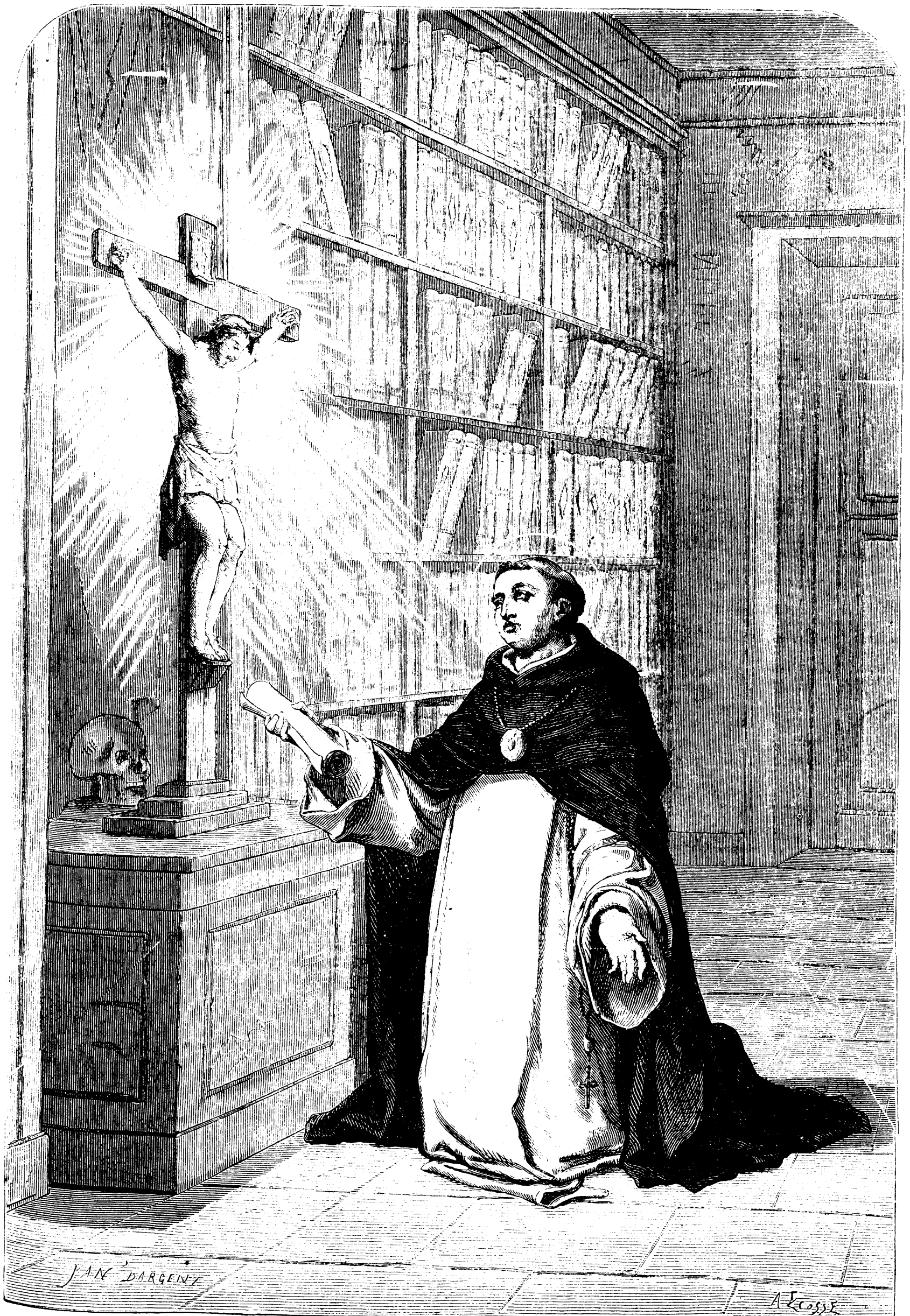
Madame Picard est de petite taille, quoique bien prise, élégante dans ses manières, l'œil vif et aimant, le cœur sur les lèvres : elle s'habille à l'ancienne mode de la tribu : mantelet et jupe courte, tombant un peu au-dessous du genou, avec la jambe couverte de guêtres ou mitasses de drap, de soie. Il vous faut admirer quand même son pied, si petit, qu'il tiendrait dans la main d'un enfant, qu'une femme de mandarin chinois en pleurerait d'envie rien qu'en l'apercevant. La flûte ou le hautbois n'ont pas de son plus velouté que le son de sa voix. Lorsqu'elle sort pour se rendre à l'église, elle jette sur sa tête une couverture de laine noire qui la couvre jusqu'aux pieds ; s'il lui faut aller en ville, en été, elle se coiffera d'un chapeau de soie (*de castor*) à forme basse, à larges bords, faisant un fort gentil effet. Madame Picard dépasse la soixantaine, mais à la voir, à l'entendre surtout, on ne lui donnerait pas plus de quarante ans, tant elle est d'humeur gaie et riieuse.

La famille se compose d'un fils et de trois filles. Le fils, *Paul*, a fait des études classiques au petit séminaire de Québec, a pris la profession de notaire, s'est fait depuis, par goût, dessinateur au département des Terres de la Couronne, où il compte des émules, des rivaux peut-être, mais pas de supérieur dans son art. Marié à Mlle Jana Smith, il y a quatre ans, il est le père de trois enfants, dont un seul (âgé de quelques mois) vit aujourd'hui. Le jeune Paul, qui compte trente-quatre ans, habite la maison du grand-père (*OndaSonhont*), en face de celle du grand-chef, son père. Pour être notaire et artiste, il ne cesse pas d'être bon chasseur, et surtout bon pêcheur. Depuis l'aqueduc jusqu'à la chute de *Lorette*, distance de quinze arpents, cailloux, rochers, racines, ombrages, remous, haies, battures, racocros, courants, chutes, filets d'eau, eaux froides, accores, trous de fond, repères de poissons blessés, rien ne lui échappe. Il devine une truite à l'avance ; il vous dira volontiers : "J'en prends deux ici, trois, quatre là-bas." Allez y voir, si vous pouvez le suivre, sautant d'un caillou à l'autre, et vous reconnaîtrez qu'il ne ment pas.

Marguerite, l'aînée de la famille, née le 16 septembre 1840, aujourd'hui madame Zéphirin Duhamel, maître de poste au Parlement provincial, est mère de trois filles : Laure, Henriette et Marguerite, qui figurent agréablement dans le groupe.

M. Duhamel est un homme d'un mérite éprouvé, parce qu'après avoir perdu sa mère, étant encore enfant, il a vu son père s'éloigner de lui pour aller tenter la fortune aux États-Unis, où il est encore. A proprement parler, il n'a jamais réchauffé ses mains, encore moins son cœur, à la douce et vivifiante chaleur du foyer domestique. L'archevêque Turgeon, son oncle, lui a fait faire des études au petit séminaire de Québec, mais cet appui généreux lui a manqué dès qu'il est entré dans le monde, au moment de la lutte sur le terrain de la vie active ; en sorte qu'on peut dire qu'il s'est formé de lui-même, qu'il s'est élevé à force de bras à la position honorable qu'il occupe aujourd'hui.

Voici une enfant bien intéressante, Clémentine Gourdeau, fille de feu M. Gourdeau, ex-capitaine du *Napoléon III*, et de Clémentine Picard, tous deux morts,



JAN D'ARGENT

A. COSSER

Saint Thomas d'Aquin. — Dessin de JAN D'ARGENT.

hélas ! Que d'affections autour d'elle au seul souvenir de ses parents ! sans compter celles que sa douce, son aimable figure attirent en plus. Elle se croit orpheline, elle ne l'est qu'à demi : car son grand-père et sa grand-mère l'adorent ; car les amis de son père, les amis de sa mère reportent sur elle tous les bons sentiments, toutes les sympathies qu'ils avaient pour monsieur et madame Gourdeau.

Madame Gourdeau, née Clémentine Picard, le 18 mai 1844, est morte à l'île d'Orléans, le 2 mai 1871 ; elle est inhumée avec une de ses enfants, Blanche, morte en même temps qu'elle, sous le parvis de la chapelle de la Jeune-Lorette, à côté des ancêtres. *Requiescant in pace.*

Je vous présente madame O'Sullivan, née Claire Picard, mère de trois fils, dont l'aîné repose aussi avec les anciens, comme vous l'attestera une pierre tombale murée dans la chapelle. Les deux derniers sont bien tendrement aimés ; n'empêche que l'on regrette toujours la fleur du lit funée.

Claire est née le 19 février 1848 : elle a fait son cours d'étude avec madame Duhamel au couvent des dames Ursulines de Québec.

Henry O'Sullivan, son mari, en qualité d'ingénieur civil, d'arpenteur, a fourni ses preuves, de manière à mériter l'attention spéciale des autorités professionnelles. On l'a chargé, plus d'une fois, de travaux de contrôle, et au fur et à mesure qu'il opère, la confiance des autorités s'affirme en lui. A force de tracer et de corriger des lignes, peut-être rejoindra-t-il un jour son frère aîné, John O'Sullivan, directeur du cadastre de Beauharnois, qui est pourtant un homme hors ligne. Tous deux sont *self-made men*, dans l'acception entière du mot, et leurs vieux parents, qui ont déjà célébré leurs noces d'or, doivent se compter heureux d'avoir vécu assez longtemps pour les voir aussi vigoureusement à l'œuvre.

Voici madame Boutet, née Léocadie Picard, le 27 avril 1850, mariée le même jour que sa sœur, Claire. Si elle n'a pas d'enfants, c'est qu'elle tient à rester l'enfant gâtée de la maison.

Son mari, M. Pierre Boutet, appartient à une des meilleures familles de Saint-Ambroise, famille patriarcale, qui réunit sous le même toit quatre générations. A 90 ans, l'aïeul est encore vigoureux, alerte d'esprit et de corps, chantant sa chanson, contant son histoire grivoise, dansant son rigodon comme peu le pourraient faire à 50 ans. Son fils, Charles, est de l'âge de notre grand-chef et il a toujours été et reste encore son meilleur ami. Je ne saurais mieux faire son éloge. J'allais continuer mes présentations, lorsque madame Picard m'interrompant de sa voix mélodieuse :

— Assez, assez, mon frère Ahatsistari, entrez, maintenant, s'il vous plaît.

Nous obéissons volontiers. En gravissant le perron, le capitaine Martin me glisse à l'oreille, avec une larme dans la voix : « Depuis ma tendre enfance, alors que ma mère vivait, je n'ai pas entendu de commandement aussi doux.

— Je le crois sans peine, lui répondis-je, en riant. Votre commandant L... ne fait pas dans les notes douces.

Nous entrons au salon : tapis vert de Bruxelles, de bon goût en nuances ; guéridon chargé de colifichets, entr'autres d'un bouquet en cire sous cloche, d'albums à portraits, de figurines en porcelaine, de plants de corail, de curiosités indiennes. Aux murs sont appendus quatre ou cinq petits tableaux, les uns au crayon, les autres ouvragés en laine, souvenirs de couvent de ces dames. Les meubles sont en palissandre, rembourrés avec couverture on crin. Que désirez-vous de mieux ? Rien, n'est-ce pas ? Vous cherchez de l'œil ... quoi... le piano ? Hélas ! pour mon malheur, il y est, le voici adossé à ce trémeau—un piano de Schultz, et un bon encore, à ce que dit Lavallée. Dois-je vous avouer que le piano m'est insupportable, que je n'ai jamais pu en saisir la première note, encore moins l'enthousiasme de mes amis, qui ont du savoir en cette matière brutale, et qui se permettent de croire, en face de moi, que Lavallée est

un génie ! Ah ! c'est qu'il y a des gens parmi eux qui se font esprits forts vis-à-vis Dieu, et qui croient, certes ! à *Dieu juré !* que Lavallée est un génie. Je le veux de tout cœur, je consens à cette foi, qui fait honneur à la nation canadienne-française ; mais pour le moment, souffrez que l'on couvre les notes de Schultz de la voix de ces dames, qui vont nous chanter la *Huronne*. Y consentez-vous, mesdames ?

Allons donc ! reprennent-elles d'ensemble, peut-on désirer mieux que de se chanter soi-même ? Et madame Duhamel au piano, mes-lames O'Sullivan et Boutet entonnent de voix pures et exercées :

Brune et gentille est la Huronne,
Quand au village on peut la voir,
Perles au col, mante mignonne
Et le cœur dans son grand œil noir ;
Sa veine a du sang de ses pères,
Les maîtres du sol autrefois :

REFRAIN

Vivent les Huronnes si fières
De leurs guerriers, de leurs grandsbois ! } *Bis*

Regardez-la dans l'onde pure
Chercher son front brun et poli
Et la fleur qu'à sa chevelure
Suspendit un frère chéri :
Son œil, tout chargé de lumière,
Dicte alors de suaves lois—

Vivent la Huronne si fière
De ses guerriers, de ses grands bois ! } *Bis*

De sa tribu presque effacée,
Sous ce beau ciel qu'elle aime tant,
Elle redit l'heure passée,
Auprès d'un sépulcre béant :
Sans cesse aux antiques poussières,
Elle donne son cœur et sa voix :

Vivent les Huronnes si fières
De leurs guerriers, de leurs grands bois ! } *Bis*

Pendant que l'on chantait ainsi, sous les auspices de madame Picard, Paul (car chez lui, pour les amis, le grand-chef se nomme toujours Paul) avait préparé ses affûts d'amitié dans la salle à dîner : affûts de bouteilles de vin de Bordeaux et de *McCallum*, au goût des Français comme des Allemands, vin et bière.

Qui ne boirait à la santé de ce brave chef, que tant de princes, de ducs, de comtes, de millionnaires, les rois du jour, se sont fait un honneur de venir saluer ? A la santé de Paul, donc : puisse-t-il vivre toujours !

Et chacun de boire ; et chacun de mes amis, les officiers français, de laisser tomber une larme dans leur verre, en songeant à tout ce qu'a perdu la France en perdant le Canada. Il y a toujours une goutte du vin de Paul qui va droit au cœur.

AHATSISTARI !

(A suivre.)

NOS GRAVURES

Saint Thomas d'Aquin

Nous ne redirons pas ici la vie du grand docteur. Elle est de celles qu'on n'écourte pas, et le développement qu'elle comporterait est hors de proportion avec notre cadre. Nous avons voulu le rappeler simplement à nos lecteurs.

La Terre Sainte

LE JARDIN DE GETHSEMANI ET LE MONT DES OLIVIERS

Le Jardin de Gethsemani et le Mont des Oliviers est un quadrilatère irrégulier de soixante-dix pas environ de tour.

Il est actuellement entouré d'une palissade, à cause de l'indiscrette piété des pèlerins qui, pour emporter un souvenir de leur passage dans ce lieu sacré, dépouillaient de leurs feuilles les oliviers qui peuplent le jardin.

Ces oliviers, au nombre de sept, sont de l'aspect le plus vénérable ; leurs troncs crevassés et étagés témoignent de leur âge. Ils passent pour être contemporains du Christ ; malheureusement, les témoignages de l'histoire prouvent que cela n'est pas possible. Titus et Adrien firent abattre tous les arbres autour de Jérusalem, et les croisés trouvèrent toute cette région entièrement déboisée.

* Poésie improvisée en 1854 par M. P. G. Huot, alors un tout jeune homme.

Quoi qu'il en soit, ces oliviers sont des descendants de ceux qui poussaient en cet endroit au temps de Jésus, et ils sont l'objet des plus respectueux pèlerinages.

L'huile tirée des olives de ces arbres est vendue à un prix très-élevé, et les chapellets composés avec des noyaux de leurs fruits sont très-recherchés.

Autour du jardin sont disposées quatorze chapelles consacrées aux stations de la Croix, et de nombreux fidèles s'y rendent chaque jour.

C'est dans cet endroit que la plupart des auteurs sacrés placent les plus émouvantes scènes de la Passion, la prière au "Jardin des Oliviers" et l'arrestation de Jésus.

Le mariage du duc de Connaught

Le 13 mars, a été célébré en grande pompe, à Windsor, le mariage du duc de Connaught, troisième fils de la reine d'Angleterre, avec la princesse Marguerite, troisième fille du prince Frédéric-Charles de Prusse.

Cette cérémonie empruntait un supplément d'intérêt à cette circonstance, que, pour la première fois depuis son veuvage, la reine Victoria assistait officiellement à une solennité de cour. Aussi, le peuple anglais, si fier de sa *loyalty*, a-t-il tenu à manifester à cette occasion sa joie et son dévouement à la famille royale.

Voici, pour nos lectrices, quelques renseignements sur la toilette de la future duchesse de Connaught : la robe de satin blanc, avec corsage garni d'une dentelle de quatre pouces de hauteur ; la jupe est couverte d'une dentelle de douze pouces de hauteur, et ornée de petits bouquets de myrte. La traîne, de treize pieds de long, recouverte également d'une riche dentelle, est parsemée de bouquets de myrte. Le voile est un châle carré en magnifique point d'Alençon, dont le dessin représente un mélange de fleur d'orange, de myrte ou de roses ; le mouchoir, aussi en point d'Alençon et du même dessin que le voile, porte à l'un des coins les noms et prénoms brodés de la fiancée, et à l'autre l'aigle de Prusse.

Je passe sous silence les autres toilettes féminines pour ne pas allonger outre mesure cet article ; mais, entassez les étoffes de soie sur le velours, mêlez les plumes aux perles, et amusez-vous par la pensée à remplir des coupes de diamants et de rubis, et vous aurez une faible idée du luxe déployé en cette circonstance par la haute aristocratie anglaise.

HISTOIRE DE

L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE TREIZIÈME

PERTES DE VIE D'UN CERTAIN NOMBRE DES
HABITANTS DE L'ILE-AUX-COUDRES PAR
SUITE DE LA NAVIGATION, ETC., ETC.

XVI, XVII

JOS.-ABRAHAM MARTEL ET MARCEL
HARVAY (1)

Depuis la mort mystérieuse de Pierre-Noël Boudreaux, onze ans s'étaient écoulés sans que l'île-aux-Coudres eût à déplorer la perte d'un seul de ses enfants, dans le fleuve. Il semblait que Dieu avait voulu lui donner le temps de sécher ses larmes, de fermer les plaies faites à son cœur et de faire cesser ses gémissements et ses douleurs. La joie commençait donc à revenir dans les familles, qui bénissaient la divine Providence de ce que, depuis onze ans, elle avait daigné protéger leurs

(1) Jos.-Abraham Martel était né en 1786, le 18 de mai. Lors de sa mort, il était âgé de 43 ans et quelques mois.

Son compagnon de malheur, Marcel Harvay, né le 18 février 1811, était âgé de 23 ans et environ huit mois.

enfants dans leurs continuel et périlleux voyages sur les eaux du fleuve Saint-Laurent, pendant les sept mois de navigation de chaque année. Cette navigation allait bientôt être close par l'arrivée des froids, et elles espéraient ajouter encore une autre année à celles pendant lesquelles elles n'avaient eu à déplorer aucun malheur, aucune perte de vie dans le fleuve. Mais leur espérance allait être malheureusement trompée.

Vers la fin du mois d'octobre de l'année 1834, Joseph-Abraham Martel, père de plusieurs enfants, ayant pour compagnon de voyage le jeune Marcel Harvay, fils du sieur Germain Harvay, partaient du bas de l'île-aux-Coudres, où demeurait Jos.-A. Martel, pour traverser à la Rivière-Ouelle. La marée baissait. Un fort vent du nord bouleversait les eaux du fleuve. Mais Jos.-Martel avait une forte chaloupe, de bonnes voiles, et était un très-habile navigateur. Le vent et les flots soulevés ne pouvaient l'intimider. Il partit donc de l'île et, de la hauteur des côtes, l'ayant vu faire sa route à travers les flots irrités, on ne pouvait douter qu'il ne fût parvenu à la rive sud du fleuve. Comme il n'était parti de l'île que pour un jour ou deux, on s'attendait qu'il reviendrait dès que le temps serait favorable.

La bourasque de vent du nord avait cessé ; deux jours étaient écoulés depuis le départ ; le temps était très-favorable pour revenir du sud ; cependant, Jos.-Abraham Martel ne revenait pas. Deux autres jours s'écoulèrent encore, et on ne voyait pas revenir cette chaloupe du sud. Il n'en fallait pas davantage pour faire naître de très-sérieuses inquiétudes dans l'esprit des parents et des amis des deux voyageurs. Tant d'autres malheurs étaient déjà arrivés pendant les voyages sur l'eau, qu'il était possible d'en avoir un autre à déplorer ! Mille appréhensions, plus sinistres les unes que les autres, firent donc croire ou que l'un des deux était tombé malade, ou qu'en arrivant, à basse marée, au rivage de la Rivière Ouelle, l'impétuosité du vent avait pu faire entrer les vagues dans la chaloupe et qu'ils avaient péri.

Enfin, six longues journées étaient passées depuis leur départ de l'île, et il n'y avait plus possibilité de calmer les craintes qui s'étaient emparées de tous les habitants de l'île. Il fallait savoir ce que les voyageurs étaient devenus. Une autre chaloupe laissa donc l'île pour traverser à la Rivière-Ouelle.

Voici ce qu'apprirent ceux qui allèrent aux informations. Après avoir interrogé un grand nombre de personnes qui ne purent leur donner aucune nouvelle de ceux qu'ils cherchaient, ils firent la rencontre de deux hommes qui leur dirent que, le lendemain du départ de Martel de l'île-aux-Coudres, ils avaient trouvé une chaloupe dans le bas de l'entrée de la rivière Ouelle, sur le bord des battures de sable où se tend la pêche aux marsouins. Ces hommes ajoutèrent qu'ayant été à cette chaloupe, voici ce qu'ils avaient remarqué : son grappin était à l'eau avec une assez grande longueur de chaîne ; ses mâts, autour desquels les voiles étaient roulées, étaient couchés sur les bancs ; ses rames étaient rangées autour de son intérieur ; il n'y avait point d'eau dans cette chaloupe, où tout avait été mis dans le meilleur ordre possible. Ceux qui avaient donné ces informations conduisirent les hommes de l'île voir cette chaloupe. C'était bien certainement celle d'Abraham Martel. Quant à Martel et à son compagnon, ni ceux qui venaient de leur donner ces détails et leur montrer la chaloupe de Martel, ni ceux auprès desquels ils avaient déjà pris des informations, ni ceux, en avaient eu aucune connaissance. Qu'étaient-ils donc devenus ? Et comment se faisait-il qu'on avait la certitude qu'ils avaient fait la traversée sans accident ; qu'ils étaient certainement parvenus au rivage de la rivière Ouelle ; qu'ils avaient jeté leur grappin à l'eau, roulé leurs voiles autour des mâts de leur chaloupe, y avaient tout mis dans un ordre parfait et qu'on ne les trouvait ni dans cette cha-

loupe, ni nulle part ailleurs, et que Martel, qui était bien connu de plusieurs des habitants de la Rivière-Ouelle, n'avait été vu de personne? On ne pouvait avoir le moindre doute qu'après avoir mis tout en ordre dans leur chaloupe, ils en étaient partis pour gagner le haut du rivage et puis, de là, se rendre aux maisons. Que leur était-il donc arrivé?

Comme il advient toujours lorsque la cause d'aussi grands malheurs est enveloppée de profondes ténèbres, beaucoup de suppositions ont été hasardées. Sans m'arrêter à en faire mention, je crois devoir rappeler la suivante qui, seule, peu jeter quelque jour sur la cause de ces deux morts.

Abraham Martel et son compagnon ont atteint le rivage de la rivière Ouelle lorsque la marée était basse ou avait trop de baissant pour pouvoir entrer dans la rivière; ayant touché le sable, ils ont jeté leur grappin à l'eau, ont mit tout en ordre dans leur chaloupe, et ont dû la laisser pour gagner le haut rivage. Ceci ne peut-être l'objet d'un doute. La marée étant basse ou ayant considérablement baissé, il leur a fallu gagner la terre en passant sur les battures de sable où l'on tend la pêche aux marsouins. Ils ne savaient pas ou n'ont pas pensé que, dans ces battures de sable mouvant, se forment, à certains endroits, par l'action des vents et des courants, de très-profondes cavités qui demeurent remplies d'eau et qu'il n'est pas toujours facile d'apercevoir.

Ne soupçonnant pas un tel danger, ils se seront aventurés sur ces dangereuses battures sans aucune défiance, et y auront marché sans prendre aucune précaution. Ayant rencontré une de ces *souilles*, un des deux s'y sera enfoncé, et l'autre, voulant l'en retirer, y sera tombé avec lui; ou, s'ils se trouvaient l'un près de l'autre, ils y seront tombés en même temps. Le sable mouvant qui borde ces profondes cavités se sera éboulé sur eux, et ils y ont trouvé leur tombeau!

Après plusieurs jours d'attente, on vit revenir deux chaloupes vers l'Île-aux-Coudres. Avant qu'elles eurent accosté le rivage, on reconnut que l'une de ces deux chaloupes était celle de Martel. On crut donc, pour un moment, que ceux qu'on attendait avec tant d'anxiété revenaient de leur voyage, en compagnie de hommes qu'on avait envoyés à leur recherche. Mais il n'en était rien.

Abraham Martel était grandement aimé de ses compatriotes de l'Île-aux-Coudres pour son bon et loyal caractère. Marcel Harvey était un bon enfant dont la conduite avait été sans reproches.

La douleur que causèrent ces deux morts mystérieuses, surtout celle d'Abraham Martel, est restée dans tous les cœurs des habitants de l'Île-aux-Coudres, qui n'en parlent jamais sans les plus amers regrets.

XVIII

GERMAIN DESGAGNÉ (1)

Pendant que j'étais directeur du collège de Sainte-Anne, dans l'été de 1836 (2),

(1) Germain Desgagné était né le 9 du mois de novembre 1811. À sa mort, il était âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

(2) Monsieur l'abbé C. Tanguay me permettra de lui rendre le service de corriger son *Répertoire-général* , pour une partie de ce qui a rapport à moi. Je suis né le 9 et non le 8 de janvier 1801. J'ai pris la direction du collège de Sainte-Anne en 1834, dans l'automne, mais je n'ai pas été curé de la même paroisse, l'année suivante, 1835: Mr Ch.-F. Painchaud, mort le 8 février 1838, a été curé de Sainte-Anne jusqu'à sa mort. Ce n'est qu'après son décès, vers le 20 du même mois, que je l'ai remplacé. M. Tanguay me fait grand-vicaire en 1838, et M. La-M. Cadieux aussi grand-vicaire la même année. M. Cadieux était grand-vicaire longtemps avant 1838. Si l'auteur voulait parler du grand-vicariat de M. Cadieux en 1838, il eût fallu dire que sa mort, arrivée le 13 juin de la même année, l'en avait dépourvu. M. Tanguay m'envoie aux Illinois en l'année 1856. Je ne suis arrivé à Chicago que le jour de l'Annonciation, 25 mars 1857. Il me fait curé de Bonaventure, qui est le nom du comté, au lieu de Saint-Bonaventure, qui est le nom de la paroisse où j'ai été en 1863. Il me fait quitter cette paroisse pour donner des missions dans la province ecclésiastique de Québec, l'année suivante, 1864. J'ai été deux ans complets curé de Saint-Bonaventure, que, par conséquent, je n'ai laissé qu'en l'année 1865. Il serait grandement à désirer que M. l'abbé

j'avais promis aux écoliers de leur procurer le plaisir d'une belle promenade, pour les récompenser de leur travail et de leur bonne conduite. Le jour d'un temps favorable était attendu avec impatience, lorsque le premier de juillet se présenta avec toutes les conditions d'une délicate journée. Le but de notre promenade était la pointe de la Rivière-Ouelle, où les écoliers devaient prendre un dîner champêtre, et, trois heures après, on devait prendre un bain d'eau salée.

Au comble du bonheur, la joyeuse bande partit du collège aussitôt après le déjeuner, les uns en voitures, les autres à pied. Pendant le trajet, toutes les chansons canadiennes furent chantées et reprises plusieurs fois. Le temps était vraiment magnifique et toutes les âmes en jubilation. Le dîner champêtre, sur la pittoresque pointe, se passa encore plus joyeusement que n'avait été le voyage entre le collège et la Rivière-Ouelle. Pour moi, après avoir conduit mes joyeux enfants au lieu de leur promenade et avoir tout organisé pour le dîner, j'avais recommandé à messieurs les ecclésiastiques, chargés d'avoir soin de la communauté, de ne pas permettre qu'un seul écolier se mit à l'eau si ce n'est *trois heures* au moins après le dîner. Et j'avais raison de compter que cet avertissement serait suivi à la lettre. Je revins alors au presbytère prendre le dîner avec monsieur le grand-vicaire Cadieux.

Messieurs les maîtres de salle furent fidèles à veiller à ce qu'aucun écolier ne prit les bains qu'après le temps fixé. La montre à la main, ils avertirent que les *trois heures d'attente* étaient passées. Mais avant de commencer cette *baignade*, qui devait être suivie de tant de chagrin, ils eurent soin de faire placer les plus grands écoliers de manière à former une barrière que les plus petits ne pouvaient passer pour gagner des eaux trop profondes. Je rappelle tous ces détails, qui sont de la plus stricte vérité, afin de ne pas faire planer sur les ecclésiastiques, alors chargés du soin de la communauté, la responsabilité d'un malheur qu'il serait de la dernière injustice de leur imputer. Voici la cause unique de l'accident que je vais raconter.

Germain Desgagné, fils de Germain Desgagné, de l'Île-aux-Coudres, en société de deux autres grands écoliers, étaient allés, quelques minutes avant de se baigner, dans la maison qui sert de retraite aux associés de la pêche aux marsouins. Ils s'étaient procurés des œufs, je ne sais trop par quel moyen. Chacun des trois en avait avalé une assez grande quantité, et Germain Desgagné plus que les deux autres; c'étaient des œufs crus. Ceci s'était passé sans que les messieurs surveillants en eussent la moindre connaissance. Le premier des trois qui voulut se plonger dans l'eau fut sur le point d'étouffer et ne dut le bonheur de ne pas se noyer qu'au peu de profondeur de l'eau où il était. Germain Desgagné, en compagnie d'un petit écolier du nom de Dénécheau, s'avança dans le fleuve jusqu'à la hauteur des hanches, puis voulut se jeter le reste du corps dans l'eau. Mais au moment où il allait s'enfoncer, il se sentit suffoquer, voulut se relever, n'en put venir à bout et, après avoir fait entendre un faible cri, il s'enfonça dans l'eau et ne reparut plus à sa surface. Un de ceux qui étaient assez près de Germain Desgagné, le voyant ainsi disparaître, poussa le cri d'alarme: " Desgagné se noie! Desgagné se noie!" A ce cri de terreur, tous se redressèrent et se mirent à crier, à se lamenter. Les plus petits écoliers se hâtèrent de gagner le rivage. La désolation était à son comble. La profondeur de l'eau où Desgagné était disparu ne dépassait pas quatre pieds. Dans le trouble où les avait jeté cet accident, pas un seul des écoliers ne pouvait indiquer l'endroit précis où il était arrivé. On ne perdit cependant pas de temps à se mettre à la recherche. Les plus grands

C. Tanguay voulut bien refaire son *Répertoire*. Pour être équitable, il faut admettre qu'un semblable travail est d'une grande difficulté, et exige des recherches étendues et beaucoup de temps pour être fait avec précision.

de la communauté se réunirent en bande et, se prenant par la main, ils traversèrent plusieurs fois la petite anse où Germain Desgagné avait disparu, jusqu'à une profondeur d'eau beaucoup plus grande que celle où il s'était enfoncé. Ils ne purent rencontrer le corps qu'ils cherchaient. Avertis par les lamentations et les cris de la communauté, plusieurs habitants de la Rivière-Ouelle accoururent sur le rivage et, se mettant de la partie avec les grands écoliers, ils recommencèrent les perquisitions, mais sans plus de succès.

Au moment de ce fatal accident, un messenger était venu en toute hâte au presbytère m'apprendre qu'un de mes écoliers venait de disparaître sous les eaux. Je me rendis sans délai au rivage de la pointe, où je trouvai toute la communauté dans une désolation à m'arracher des larmes du cœur. Car Germain Desgagné, qui allait terminer son cours d'études aux vacances suivantes, était singulièrement aimé de tous ses condisciples, sans distinction, à cause de sa douceur et de l'amabilité de son caractère.

J'encourageai les hommes charitables qui étaient venus s'associer à notre douleur, à redoubler d'efforts pour nous aider à retrouver le corps du bon jeune homme. Ne pouvant plus aller bien au large, à raison de la profondeur de l'eau que la marée montante avait augmentée, on se plaça dans des chaloupes; on employa le moyen des crapins; on croisa l'anse dans toutes ses parties et dans toutes ses directions, mais on ne put retrouver le corps.

Après de longues et minutieuses recherches sans succès, il fallut nous désister. Assis sur le rivage, les yeux fixés sur les eaux qui recélaient les restes de celui que nous venions de perdre; dans un morne silence et le cœur navré de douleur, il nous fallut attendre le moment où la marée se fût retirée pour continuer nos recherches. L'eau monta encore pendant longtemps après le fatal accident. Et quand elle se mit à s'éloigner du rivage, il semblait à tous les amis du bon Germain Desgagné qu'elle ne retardait tant à s'éloigner que pour prolonger notre douleur et la rendre, à chaque instant, plus profonde.

Dès que le *baissant* eût fait éloigner les eaux jusque vers l'endroit où l'on pensait que le jeune Desgagné avait disparu, tous les grands écoliers, assistés par les hommes dévoués qui se trouvaient avec nous, se mirent à croiser l'anse en tous sens, mais inutilement. A mesure que la marée s'éloignait, les recherches s'étendaient plus loin vers l'entrée de l'anse, mais toujours sans succès. L'inutilité de ces recherches redoublait les angoisses et les inquiétudes. Comment arrivait-il qu'on ne pouvait parvenir à retrouver ce corps, quand l'eau s'était retirée au-delà même de l'endroit où il était disparu? Serait-il donc advenu que les courants l'eussent entraîné dans le lit du fleuve? Mais ce ne pouvait être possible dans une anse où il n'y avait aucun courant. Nous continuâmes cependant nos recherches, en priant Dieu de nous venir en aide.

Ce ne fut que bien tard dans la nuit que nous retrouvâmes le corps de Germain Desgagné, qui, par une fatidite inconcevable, était descendu vers le bas de l'anse, à la distance d'au moins un arpent et demi de l'endroit où il était disparu.

Dans notre profonde douleur, nous avions du moins la consolation d'avoir avec nous les restes du bon et vertueux jeune homme! Il était alors près de dix heures de la soirée. Oh! qu'il y avait déjà longtemps, ce nous semblait, que nous l'avions perdu.

Le généreux et bienfaisant seigneur de la Rivière-Ouelle, M. Pierre Ca-grain, était venu s'associer à nos recherches, et Dieu sait quelles peines il s'était données pour nous aider et nous consoler dans notre malheur! Dans son inépuisable bienfaisance, il nous procura une voiture convenable pour transporter ce corps au collège, et d'autres voitures pour conduire à sa suite le directeur et les grands écoliers qui étaient demeurés à la Pointe. L'heure de minuit était près de sonner lorsque nous

arrivâmes à la demeure qu'avait quittée le matin du même jour, Germain Desgagné dont nous ne possédions plus que le cadavre inanimé!

À notre arrivée au collège, les petits de la communauté, qui étaient revenus à la maison dans l'après-midi, en pleurant et en gémissant, se levèrent tous et vinrent environner ce corps que nous apportions au milieu d'eux. Et là encore, il y eut des larmes, des sanglots et des cris de douleur, quand il leur fut donné de regarder le visage de leur bon ami, tout couvert de jaune des œufs qu'il avait avalés avant de se mettre à l'eau et que le cahotage de la voiture avait fait échapper de sa poitrine.

Cette mort, toute pleine de désolation qu'elle fût, avait cependant, pour les amis de Germain Desgagné, son côté consolant. Ce jeune homme venait de terminer une confession générale pour se mettre en état de mieux connaître sa vocation, et un ou deux jours auparavant il avait eu le bonheur d'approcher de la table sainte. Il était un des nombreux écoliers que messire Louis Brodeur, alors curé de Saint-Roch-des-Aulnets, faisait étudier au collège de Sainte-Anne et dont il payait la pension.

Comme je l'ai mis dans la note au commencement de cette notice, Germain Desgagné était né à l'Île-aux-Coudres le 9 du mois de novembre de l'année 1811. Il s'était noyé le 1er de juillet 1836, étant âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

La nouvelle de cette mort si inattendue fut bientôt parvenue aux habitants de son île natale, où elle renouvela toutes les douleurs que tant de fois déjà, et à des intervalles si rapprochés, les insulaires avaient ressenties par les suites des accidents arrivés dans les eaux du fleuve. Le nombre allait s'en accroître avec les années suivantes, en ne laissant que le temps suffisant pour cicatriser des plaies qui se rouvraient ensuite pour devenir plus larges et plus profondes.

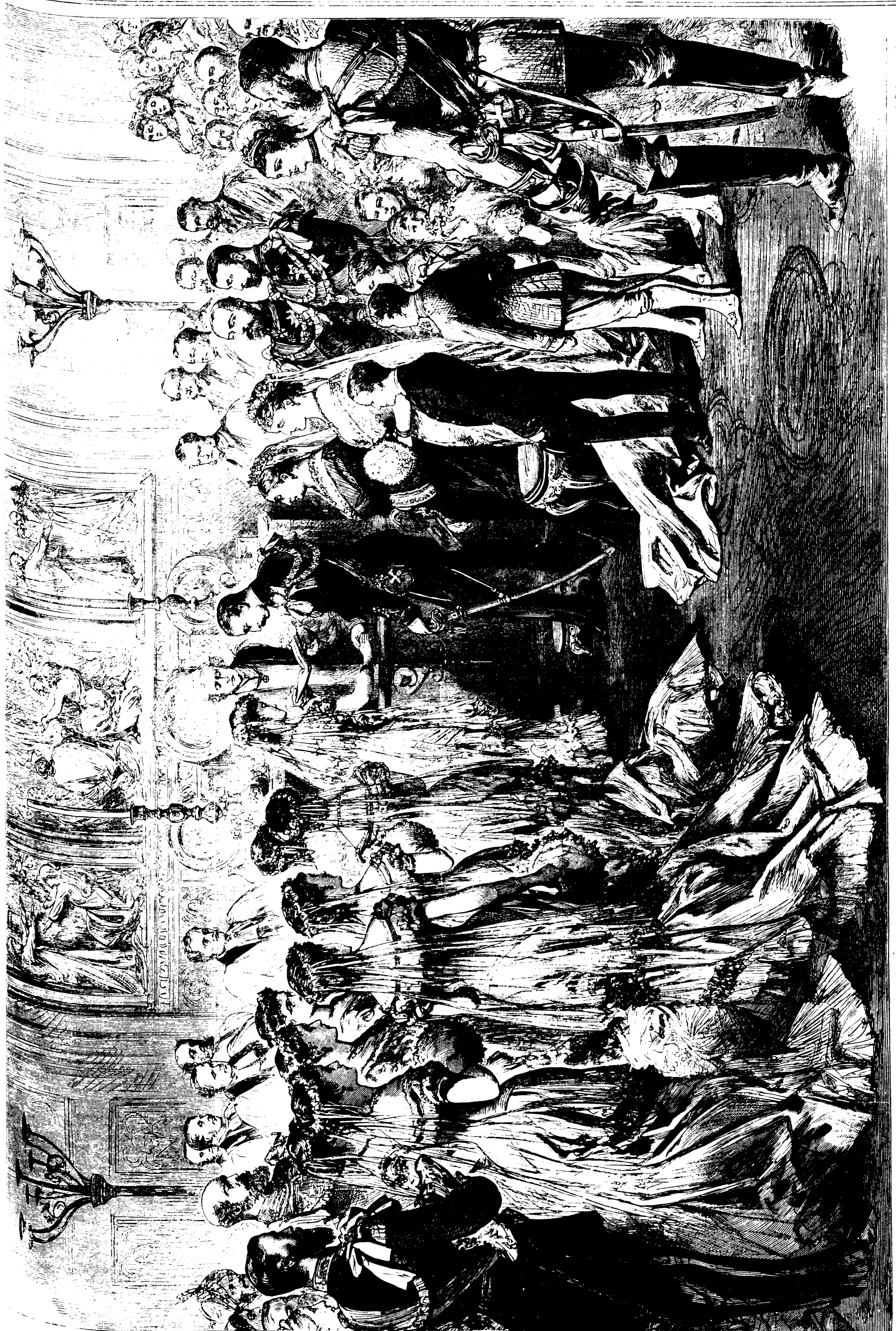
À NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Le public a appris avec plaisir que M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault, Lanthier & Cie., No. 271, rue Notre-Dame, allait continuer cette maison populaire. Les conditions auxquelles M. Lanthier a acheté le fonds de l'ancienne société le mettent en état de vendre à grand marché. Il n'y a pas une maison où on puisse se procurer des fourrures, chapeaux, gants, parapluies, etc., à des prix aussi réduits. M. Lanthier aura aussi constamment en mains un assortiment varié de pardessus en tweed imperméable. Quant à la qualité des articles, il suffit de mentionner les célèbres maisons Lincoln, Bennett & Cie., Woodrow, Woolfenden, etc., où M. Lanthier s'approvisionne, pour se convaincre que le public sera satisfait. Un escompte de 10 par cent sera accordé à toute personne payant argent comptant, et il n'y aura qu'un seul prix. M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier et Cie.

Maison A. Pilon & Cie.—Cette grande maison continuera à fondre le stock sans réserve d'ici à quelque temps à meilleur marché que jamais. Nous recevons tous les jours de nouvelles marchandises de printemps et d'été, ce qui permet de satisfaire toutes nos pratiques. Profitez de cette grande vente autorisée par le syndic nommé à la faillite de la maison A. PILON & Cie. La maison PILON profite de cette occasion pour remercier cordialement le public en général pour l'encouragement qu'elle a reçu depuis quelque temps. Réduction considérable des prix de nos marchandises. Il faut écarter à tout prix notre stock qui est encore au-delà de \$60,000, pour faire face aux engagements que la maison PILON doit rencontrer d'ici à un mois. Nous vous invitons donc tous à profiter de cette grande vente, et en ce faisant, vous favoriserez M. A. PILON, qui a su, par son énergie, développer la partie Est de Montréal et faire du bien au public en général. A. PILON & CIE., 647 et 649, rue Ste-Catherine, Montréal. Par ordre du syndic officiel, C. Beausoleil.



LE MARIAGE DE S.A.R. LE DUC DE CONNAUGHT AVEC LA PRINCESSE MARGUERITE DE PRUSSE
LA PROCESSION NUPTIALE ARRIVANT DANS LE CHŒUR DE LA CHAPELLE SAINT-GEORGES



LE MARIAGE DE S.A.R. LE DUC DE CONNAUGHT

Le Maharajah Dhuleep Singh. Le prince Frédéric-Charles de Prusse. Le roi des Belges.

La reine. La princesse Béatrice. Le prince Albert-Victor de Galles. Le prince de Galles. Le duc d'Edimbourg. Les pages de la reine.

La princesse de Galles et ses enfants. Le prince héritier de Prusse.

LE ROSSIGNOL DU CANADA

OCTAVE CRÉMAZIE

" O barde ! je t'ai vu d'un long regard d'adieu
Embrasser nos rives aimées..."

L.-H. FRÉCHETTE.

C'était un jour de juin — il m'en souvient encore —
Des pleurs diamantés, jaillissant de l'aurore,
Mouillaient la paupière des fleurs ;
Un zéphyr embaumé caressait la ramure,
Et les arbres, penchés, baignaient leur chevelure
Dans l'onde pure aux bruits rêveurs.

Assis près d'un buisson, j'écoutais en silence
La voix mélodieuse et la douce romance
Du plus noble chanteur des bois ;
Il égrenait dans l'air de ravissants mélanges ;
A l'entendre on eût dit la lyre d'or des anges
Chantant un hymne au Roi des rois !

Salut, ô rossignol, superbe virtuose,
Précurseur du printemps, compagnon de la rose,
Sois donc toujours le bienvenu !
Ton chant pur et joyeux est un puissant dictame :
Il console le cœur et fait vibrer notre âme
D'un accent tendre et inconnu !

Il chantait... mais, soudain, une balle assassine
Disperse le duvet de sa chaste poitrine
Qui s'ouvre aux baisers de la mort !
Il tombe sur le sol et, dans son agonie,
Semble encore moduler — touchante symphonie —
La plainte de son triste sort !...

* *

De même, Crémazie, ô rossignol sublime !
Jadis l'on vit sortir de ton cœur magnanime
Des tremolos harmonieux ;
Bien des fois, secouant ta sombre rêverie,
Tu chantas sur ton luth l'amour de la patrie
Et les exploits de nos aïeux !

Comme le rossignol tu chantas la nature,
Les coteaux, les vallons et la douce verdure
Qui bordent le fier Saint-Laurent. [lages,
A ta voix les grands pins inclinaient leurs feuilles,
Et les oiseaux, ravis, suspendaient leurs ramages
Pour saluer ton noble chant !

Tu nous montras souvent l'étendard de la France,
Ce riche talisman, témoin de la vaillance
Des guerriers morts au champ d'honneur ;
C'est dans cet étendard, qu'au milieu des batailles,
Le valeureux Montcalm, criblé par les mitrailles,
Mourut comme un triomphateur !

O barde canadien, que ta voix était belle !
Tu chantaient tour à tour le zéphyr, l'hirondelle
Et nos sites majestueux.
Les nymphes du Parnasse avaient orné ta tête,
Et placé dans ta main le burin du poète
Qui grava tes chants gracieux !

Tu chantaient... mais, un jour, le destin redou-
Mélant à tes accords sa voix impitoyable, [table,
Brisa ton beau cœur de lion !
Semblable au vert roseau qu'inuolue la tempête,
Tu courbas sans parler ta magnifique tête
Sous la peine du talion... !

* *

Bien des ans ont passé depuis ce jour néfaste :
Le malheureux poète a méprisé le faste
Qui fut cause de son malheur.
Comme Annibal, jadis, banni de sa patrie,
Il regretta Québec, cette ville chérie,
Berceau de son premier bonheur !

Aujourd'hui, mais silence !... il repose sous terre,
Loin de son roc natal, dans un lieu solitaire,
" Le rossignol du Canada."
L'ineffable mort l'a couché dans la bière,
En attendant qu'un jour revienne sa poussière
Dans le pays qu'il illustra !

Reçois, ô Crémazie, avec un doux sourire
Ces vers que je redis sur ma modeste lyre
Que l'amour pour toi m'inspira.
Puissent les Canadiens dresser à ta mémoire,
Aux côtés de Champlain, un monument de gloire
Que tout le monde admirera !

J.-B. CAQUETTE.

Québec, 3 avril 1879.

LA
BANDE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE

LVIII

La maison de santé du docteur Molinchar
n'avait rien de commun avec les magnifiques
établissements de ce genre qui étendent sur les
coteaux de Passy ou d'Auteuil leurs construc-
tions imposantes.

Une longue bâtisse gauchement plantée sur le
versant des Buttes-Montmartre qui regarde la
plaine Saint-Denis et une suite de cours entourés
de murs blancs à la chaux composaient le local
et les attenances exploités par le médecin
démocrate.

Ces constructions avaient été primitivement
destinées à une fabrique et, après la faillite du
malencontreux industriel qui les avait occupées
jadis, Molinchar s'était empressé de profiter de
l'occasion pour les louer à très-bas prix.

Revenu de ses premières illusions de fortune
et de gloire, le maître praticien avait abandon-
né depuis un an le quartier des Ecoles où les
visites à trois francs et les consultations à quar-
rante sous ne lui procuraient qu'un bien-être
insuffisant.

Las de prodiguer des soins aussi piètrement
rétribués à la jeunesse des deux sexes qui hante
le pays latin, il s'était un beau jour décidé à
prendre un grand parti.

Secouant la poussière de ses souliers sur le
local enfumé qu'il habitait vers le haut de la
rue Saint-Jacques, il avait, non sans regret, dit
adieu aux brasseries du boulevard Saint-Michel
pour transporter dans des régions plus produc-
tives sa science et ses pénates.

Mais, en même temps qu'il déplaçait ainsi le
centre de sa clientèle, Molinchar avait tourné
ses vœux vers le côté pratique de son art.

Il y avait bien longtemps que les affiches
vertes et rouges de certains de ses confrères
l'empêchaient de dormir et qu'il rêvait l'exer-
cice de la médecine industrielle.

Dans ses insomnies entretenues par l'abus de
la bière et du tabac, il avait entrevu plus d'une
fois le cabinet splendide où il comptait distri-
buer avec des consultations gratuites des remè-
des qu'il ferait payer fort cher.

Il aspirait à siéger dans un beau fauteuil d'a-
cajou, en robe de chambre à ramages, et il avait
même composé en vue de ces grandeurs plus-
ieurs pommades infaillibles.

Mais, pour réaliser ces brillantes espérances,
il fallait des capitaux qui manquaient absolu-
ment à Molinchar et l'infortuné docteur avait
dû beaucoup rabattre de ses prétentions.

Sur le conseil de son ami Frapillon, qu'il vé-
nérait comme un maître, il s'était résigné à ex-
ploiter une mine moins fructueuse, avec une
mise de fonds plus modeste.

L'oracle de la rue Cadet avait déclaré que le
besoin d'une maison de santé se faisait impé-
rieusement sentir dans les quartiers pauvres qui
s'étendent au nord de Paris, dans le voisinage
des fortifications.

Le praticien errant qui cherchait la fortune à
tout prix n'avait eu garde d'élever des objec-
tions, surtout quand l'agent d'affaires lui eut
offert d'avancer les frais de premier établisse-
ment.

Celui-ci, qui savait fort bien ce qu'il faisait
en risquant cette dépense, s'était mis en quête
d'un local selon ses vœux, et y avait installé Mo-
linchar sur un pied convenable.

La maison de santé de nouvelle création com-
plétait à merveille la série de fondations acces-
soires que J.-B. Frapillon jugeait indispensable
d'annexer à son industrie.

Le cabaret que Mouchabeuf tenait à Rueil
sous son patronage occulte avait une véritable
utilité pour les opérations extérieures, et la
pauvre Régine en savait quelque chose ; mais il
était situé beaucoup trop loin pour les affaires
courantes, et d'ailleurs, il ne répondait pas du
tout à certaines nécessités.

Enfermer un fou, procurer à une jeune per-
sonne le moyen de cacher sa faute, tout cela
rentrait dans la spécialité d'une agence secrète,
et cet important département n'avait pas encore
de titulaire, quand l'homme de loi le confia à
son âme damnée.

Molinchar l'avait accepté avec enthousiasme
et s'acquittait à souhait de ses délicates fonc-
tions.

Il y trouvait son compte à tous les points de
vue.

D'abord, J.-B. Frapillon lui abandonnait gé-
néreusement la moitié des bénéfices officiels, qui
ne laissaient pas que d'atteindre un chiffre pré-
sentable, et, de plus, le docteur se créait tout
doucement une petite notoriété dans les quar-
tiers populaires.

Les honneurs de la députation de Paris lui
apparaissaient déjà en perspective, et ce brillant
avenir ne tentait pas médiocrement le médecin
des pauvres — c'était le titre que se décernait Mo-
linchar.

Depuis la Révolution, son importance avait
grandi naturellement, et le siège était venu fort
à propos lui apporter un supplément de clientèle
et de gloire.

Malgré tant de prospérités, la maison de
santé continuait à être tenue sur un pied qui
n'était rien moins que luxueux.

Les nécessités du rationnement y avaient ré-
duit la nourriture aux proportions les plus éco-
nomiques, et, quant aux aménagements, ils n'a-
vaient jamais brillé par le confortable.

Une sorte de grand dortoir pour les hommes et
une demi-douzaine de chambres pour le sexe
faible, le tout meublé de lits en fer, de chaises
de paille et de tables en bois blanc, occupaient le
premier étage d'un grand corps de logis, percé
de fenêtres étroites et soigneusement grillées.

Le rez-de-chaussée renfermait la cuisine garnie
d'une batterie très-succincte, la pharmacie où
s'étaient des herbes variées recueillies dans les
terrains crayeux du voisinage, et enfin les ap-
partements particuliers du directeur.

Une cantinière traitée après de longs ser-
vices algériens, et plus forte sur la distribution
des boissons que sur l'administration de remè-
des, veillait aux besoins des pensionnaires du
beau sexe.

Le personnel masculin était servi par une sorte
de maître Jacques, qui avait été tour à tour gar-
çon apothicaire, tambour de la garde nationale,
cuisinier, et qui trouvait dans l'établissement
l'emploi de ces talents divers.

Les cours, au nombre de trois, ressemblaient
fort à des préaux de prison.

Sablés avec le plâtre pulvérisé qui abonde sur
les buttes, et privés de toute espèce de verdure,
ces promenoirs n'offraient même pas aux ma-
lades l'agrément d'une belle vue, car ils étaient
renfermés entre des murailles de moellons qui
s'élevaient jusqu'à la hauteur du toit.

Cette disposition avait même contribué beau-
coup à déterminer le choix que J.-B. Frapillon
avait fait de ce local aussi disgracieux que bien
approprié à ses desseins.

Bâtie au-dessous de l'éminence déserte que
couronne le célèbre moulin de la Galette, la
maison se trouvait complètement à l'abri des re-
gards indiscrets, et, de plus, elle offrait l'inap-
préciable avantage d'avoir autant de portes
qu'il en fallait pour de nombreux services clan-
destins.

L'entrée officielle faisait face au nord-ouest et
on y arrivait par des chemins déserts qui con-
duisent à la porte de Saint-Ouen ; mais l'en-
ceinte, adossée aux mamelons boueux qui do-
minent le cimetière Montmartre, était percée de
trois ou quatre poternes basses, dont Molin-
char portait toujours les clefs dans sa poche.

Du reste, les pensionnaires du docteur ne se
plaignaient pas de l'isolement auquel les con-
damnait la disposition des bâtiments.

La plupart ne manquaient pas de raisons pour
apprécier les avantages de l'incognito, et les
femmes notamment se gardaient presque tou-
jours de franchir le seuil de leur chambre, où
l'ex-cantinière venait deux fois par jour leur ap-
porter un repas frugal.

Quant aux hommes, la cour carrée où il pou-
vaient se livrer aux exercices du bouchon et du
tonneau, suffisait à leur bonheur.

Mais là ne se bornaient pas les commodités de
cet établissement modèle, et le local choisi par
l'intelligent Frapillon eût été bien incomplet,
s'il n'avait pas renfermé un réduit mieux appro-
prié à certaines exigences extraordinaires de son
industrie interlope.

Le diplomate de la rue Cadet avait prévu le
cas où il faudrait loger et surtout sequestrer des
pensionnaires d'une autre importance que les
miliciens réfractaires et les cuisinières qui for-
maient le fond de la clientèle du docteur.

Au bout du grand bâtiment où on casait les
malades vulgaires, s'élevait le toit d'ardoises
d'un petit corps de logis séparé qui avait dû
autrefois servir à l'habitation du propriétaire de
la fabrique.

Cette humble construction n'avait qu'un seul
étage et ne contenait qu'un appartement petit,
mais complet, et propre à recevoir un ménage
de deux personnes.

Il y avait deux chambres à coucher, un salon
et une salle à manger, simplement mais conven-
ablement meublés, et les fenêtres de ce séjour
rotifé donnaient sur une petite cour où on avait
essayé de semer du gazon.

Une maigre pelouse ornée de quelques rosiers
mal taillés, égayait un peu la vue, qui se repos-
ait aussi sur les rameaux desséchés d'une clim-
atie grimant le long du mur du fond.

On entrait du dehors dans ce semblant de
jardin par une porte qui s'ouvrait sur des ter-
rains vagues, et il existait dans l'intérieur du
logement une communication avec la maison
principale.

C'était là, dans ce coin secret d'un logis mys-
térieux, dans ce réduit plus introuvable en plein
Paris que les oubliettes d'un vieux château perdu
dans les bois, que la prévoyance malintention-
née de Frapillon avait conduit madame de
Muire et sa nièce.

Amenées par une nuit noire, au fond d'un
fiacre que Molinchar s'était procuré après la
dispersion du rassemblement, les pauvres femmes
n'avaient même pas vu le chemin qu'on leur
faisait suivre.

Elles avaient si bien perdu le sentiment de
la réalité, au milieu des émotions de cette soi-
rée fatale, qu'elles ne s'étaient pas inquiétées
des suites de cette résolution si brusquement
prise.

Le but de leur installation n'avait eu du reste
rien d'effrayant.

J.-B. Frapillon y avait présidé, et, après avoir
présenté à ses pensionnaires le Dr Molinchar
qui, disait-il, avait charge de le suppléer en
toutes choses, il avait pris congé en promettant
de revenir le lendemain.

Après avoir pris un souper que servit l'ex-
cantinière et auquel elles touchèrent à peine, la
tante et la nièce s'étaient couchées sans avoir la
force d'échanger leurs réflexions, tant elles
étaient brisées de fatigue.

Le lendemain, le jour était venu depuis long-
temps quand mademoiselle de Saint-Senier s'é-
veilla un peu étonnée de voir autour d'elle des
objets nouveaux.

La mémoire lui revint promptement, et, res-
pectant le sommeil de sa tante, elle s'habilla
avec le projet de sortir de bonne heure pour aller
au chalet.

Le départ avait été tellement improvisé la
veille, qu'un voyage à la rue de Laval était in-
dispensable pour y prendre une foule d'objets
nécessaires à leur nouvelle existence.

Renée, qui avait d'ailleurs d'autres raisons de
désirer revoir bientôt le pavillon, s'étonna d'a-
bord un peu de ne voir personne, et descendit
dans le jardin où elle pensait rencontrer quel-
que servante.

Elle trouva partout la solitude la plus com-
plète, et regarda avec une surprise inquiète les
hautes murailles qui l'entouraient de tous côtés.
Elle appela à plusieurs reprises la fille qui l'a-
vait servie la veille, et dont, par hasard, elle se
rappelait le nom.

L'écho des grands murs lui répondit seul.

LIX

Renée pensa que son appel n'avait pas été en-
tendu, et se dit que peut-être les nécessités du
service de la maison de santé retenaient les in-
firmières dans une autre partie de l'établisse-
ment.

L'heure, du reste, était assez matinale pour
expliquer la solitude complète où on laissait les
nouvelles venues.

Mademoiselle de Saint-Senier se résigna sans
trop de peine à attendre la visite du docteur en
attendant l'étroit espace dévolu aux pension-
naires privilégiés de l'annexe.

Ce fut tôt fait.
Les murs limitaient la promenade à une dou-
zaine de pas en long et en large, car le parterre
affectait la forme d'un carré parfait.

La jeune fille fut frappée de la négligence avec
laquelle on entretenait ce petit coin de terre.

La pelouse semblait n'avoir jamais été ni ar-
rosée ni ratissée ; les squelettes des rosiers souff-
reteux qui bordaient le gazon séchaient sur
le pied ; les feuilles jaunies formaient comme une
litière qui cachaient le sol des allées.

Il était évident que jamais la main d'un jardi-
nier n'avait passé par là, et que la végétation
s'étiolait rapidement.

Le retour du printemps ne pouvait plus rendre
la vie à ces pauvres plantes abandonnées, et le
manteau de neige jeté par la saison sur ce triste
promenoir servait du moins à cacher les misères
de la nature livrée à elle-même.

Renée aimait la verdure et les fleurs ; elle
s'intéressait à toutes les créations de Dieu, et
dès son enfance passée loin des villes, elle avait
appris à lire dans ce livre mystérieux que pré-
sentent les champs et les bois à ceux qui les ha-
bitent.

La vue de ce jardin délaissé la choqua ; elle
souffrait de cette incurie comme elle aurait souf-
fert en voyant un malade se consumer lentement
faute des soins affectueux d'un ami.

Ce premier désenchantement fit naître en elle
d'autres idées.

Elle regarda autour d'elle, et trouva que les
murs étaient bien hauts et les barreaux des fe-
nêtres bien épais.

Ce lieu destiné, lui avait-on dit, à recevoir
des malades, ressemblait beaucoup à une prison.

L'air, le soleil et l'espace, si chers aux conva-
lescents, manquaient à cette cour resserrée, et
la parodie de culture qu'on avait essayé d'y in-
troduire ne faisait qu'ajouter un regret aux
tristes impressions que son aspect faisait naître.

Renée étouffait et croyait sentir sur ses épaules
le poids de ces moellons entassés selon les règles
disgracieuses de l'architecture suburbaine.

Cette succession de bâtisses vulgaires élevées
par un maçon de la banlieue pour abriter des
chaudières ou des machines, lui paraissait une
chose laide, sombre, presque menaçante.

Pour échapper à cette sensation pénible, elle
rentra dans l'appartement qu'elle venait de
quitter.

Là, du moins, régnaient un certain confortable
qui pouvait faire oublier un instant les tristesses
du dehors.

Madame de Muire dormait encore, et Renée
put examiner, mieux qu'elle ne l'avait fait la
veille, le petit salon et la salle à manger qui for-
maient les pièces principales de leur nouveau
domicile.

Les meubles étaient à peu près neufs, et le
papier de tenture assez frais.

Cela avait, au premier abord, l'apparence d'un
honnête intérieur bourgeois ; mais, en y regar-
dant de plus près, on retrouvait les marques
très-visibles de l'abandon qui était le trait dis-
tinctif de ce séjour déplaisant.

La poussière couvrait d'une couche épaisse les
consoles et les fauteuils ; les vitres étaient de-
venues opaques faute d'un lavage suffisant, et la
vilaine pendule en bronze doré qui masquait une
glace semée de taches noires, semblait n'avoir
jamais marché.

Deux tisons, éteints peut-être depuis le der-
nier hiver, se croisaient dans les cendres du
foyer, et on avait froid rien qu'à regarder cette
mesquine cheminée sans flamme.

Dans la salle à manger, la vaisselle qui avait
servi au maigre souper de la veille était restée
sur la table, et la vue des reliefs peu appétissants
d'un repas improvisé ne contribua pas peu à
augmenter la répugnance que la jeune fille
éprouvait, en dépit de sa résignation.

Le luxe, dont elle n'avait jamais connu le be-
soin, faisait, sans qu'elle s'en doutât, partie in-
grate de son existence, et cette négligence pos-
sée jusqu'à la malpropreté, révélait ses nerfs
délicats.

Mais des préoccupations plus sérieuses com-
mençaient à prendre le dessus.

Renée venait de remarquer que la seule porte
de communication avec le bâtiment principal
était fermée par une énorme serrure dont la clef
était placée en dehors.

Il était évident que les habitants du corps de
logis séparé se trouvaient dans l'impossibilité
d'en sortir sans la permission du directeur.

Il fallait attendre qu'il plût à ses subalternes
de faire jouer extérieurement le péne solide que
assurait la clôture, et mademoiselle de Saint-
Senier s'étonnait à bon droit qu'on laissât ainsi
des malades à la discrétion d'un infirmier.

Elle chercha vainement un cordon de sonnette
ou un bouton électrique, et, agacée à la fin de
son isolement par trop prolongé, elle se mit à
frapper contre la porte avec une colère d'enfant.

Cette tentative ne fut pas plus heureuse que
les appels jetés au vent de la cour.

Renée meurtrit inutilement ses doigts délicats
et renonça bientôt à perdre ainsi sa peine.
Elle revint sur ses pas en faisant de fort

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La nouvelle que l'empereur de Russie avait failli être assassiné a causé une profonde émotion dans le monde entier, la semaine dernière. Voici les faits :

Lundi, le 14 avril, pendant que le czar faisait sa promenade habituelle, un homme à l'aspect respectable, bien vêtu et portant une casquette militaire avec une cocarde, s'est avancé vers lui, et comme l'empereur s'approchait, il sortit un revolver de sa poche et fit feu, quatre fois sur le czar. L'assassin, avant d'être arrêté, a fait encore une fois feu blessant légèrement à la joue un de ceux qui l'entouraient. En un instant des milliers de personnes accoururent à l'endroit où le crime avait eu lieu. La foule faisait retentir l'air de cris et d'acclamations enthousiastes en l'honneur du czar, qui remercia chacun pour les preuves de fidélité qui lui étaient données dans cette circonstance. Il dit qu'il savait bien avoir l'appui de tous les honnêtes gens et qu'il espérait que Dieu lui permettrait de compléter sa tâche, qui consiste à assurer le bien-être de la Russie. Après avoir dit ces quelques paroles, le czar se rendit au palais sans escorte.

Il n'a éprouvé aucun mauvais effet de la tentative dirigée contre sa vie. Il se rendit ensuite, sans escorte, à la cathédrale de Kasan pour remercier Dieu de lui avoir conservé la vie. Il reçut ensuite les félicitations des fonctionnaires de l'empire et bientôt il fut tellement ému par la réception enthousiaste qui lui fut faite, qu'il demeura quelques instants sans pouvoir prendre la parole. Revenant bientôt à lui : "C'est la troisième fois, dit-il, que Dieu m'a sauvé !"

Le nom de l'auteur de l'attentat est Skolof ; il est âgé de 30 ans environ. Ses vomissements continuent depuis son arrestation. On les attribue soit au poison, soit aux mauvais traitements qu'il a eu à supporter de la foule qui l'a arrêté.

Le czar a dit qu'il était décidé à mettre fin aux désordres et aux attentats qui se multiplient en Russie, par les mesures les plus rigoureuses.

On croit que c'est le massacre de Kieff qui a décidé les nihilistes à tenter cette fois à la vie de l'empereur lui-même. On se rappelle que des prisonniers détenus dans cette ville, ayant creusé un tunnel pour s'évader, furent surpris par devant et par derrière, au moment où ils défilaient par ce tunnel, et massacrés depuis le premier jusqu'au dernier. L'empereur ayant décoré le gouverneur de la prison après cet exploit, les nihilistes ont voulu sans doute l'en punir.

C'est la troisième fois que des tentatives d'assassinat sont dirigées contre Alexandre II. La première fois, c'était à Saint-Petersbourg, le 16 avril 1866, au moment où il montait en voiture. Le pistolet de l'assassin a été détourné par un ouvrier nommé Dimitri Korakosow, qui a reçu des titres de noblesse pour récompense. La seconde fois, c'est à Paris, le 6 juin 1867 ; Alexandre II était en voiture avec ses deux fils et Napoléon III ; un Polonais nommé Berezowski a été arrêté au moment où il venait de tirer un coup de pistolet sans résultat sur le czar, et où un second coup, faisant éclater l'arme, lui avait enlevé la main. Inutile de rappeler que depuis, dans moins d'une année, quatre autres tentatives d'assassinat ont été dirigées contre des souverains en Europe : deux contre l'empereur d'Allemagne, une contre le roi d'Espagne, et une contre le roi d'Italie.

Depuis le massacre de Kieff, on paraît décidé à s'attaquer à la famille royale même, qu'on avait respectée jusqu'à présent. Les personnages les plus élevés de l'empire ont reçu des lettres de menace ; or, généralement, ces menaces sont suivies d'exécution.

Le gouverneur de Charkoff a été enlevé par les nihilistes. Sur cinq cents prisonniers placés sous sa garde, il en est mort deux cents en deux mois.

Tous ces attentats auront-ils pour effet d'abattre le despotisme russe, ou du moins d'en adoucir les rigueurs ?

Les dernières dépêches font voir que

l'excitation a été augmentée en Russie par les découvertes qu'on a faites. Toute la famille impériale avait été menacée, et le comité central des nihilistes avait lancé une proclamation annonçant la répétition en Russie des massacres de la Saint-Barthélemy. On a constaté que les trois-quarts des agents de police faisaient partie de la société des nihilistes.

Toutes les maisons suspectes de Saint-Petersbourg ont été fouillées et des centaines de personnes ont été arrêtées. Les mesures les plus sévères seront prises pour étouffer la terrible société qui fait trembler en ce moment la puissante Russie.

CHOSSES ET AUTRES

Il est question de l'entrée de M. Paul de Cazes au bureau de l'instruction publique. Ce serait une précieuse acquisition pour cet important département.

Nous avons persisté autant que possible à publier l'histoire de l'île-aux-Coudres, que nous avions commencée sous une fausse impression relativement à sa valeur littéraire ; mais, voyant que nos abonnés n'en veulent plus, nous sommes enfin décidé à la discontinuer.

La Chambre des Communes du Canada se compose de 54 députés canadiens-français, 54 écossais, 50 anglais, 36 irlandais, 7 allemands et 3 américains. Une jolie mosaïque ! Quelle tour de Babel ! Aussi, la confusion des langues n'y manque pas.

On parle depuis quelque temps de la fondation d'un nouveau journal conservateur à Montréal. M. Duvernay serait le gérant de la nouvelle feuille, et MM. Jean-Louis Beaudry et Lafrique en seraient les bailleurs de fonds. On lui donnerait, paraît-il, le titre : *La Minerve*, dont M. Duvernay est encore le propriétaire.

Catalogue des minéraux, roches et fossiles du Canada, avec notes explicatives et descriptives, par B.-J. Harrington, sous la direction de M. Selwyn ; traduit de l'anglais par M. Paul de Cazes, agent du gouvernement canadien.

Tel est le titre d'un ouvrage instructif qui vient d'être publié à Londres et donne une haute idée des richesses minières et minéralogiques du Canada.

On lit dans un journal français :

Depuis longtemps, nous l'avons dit : il est quelque chose de pire que l'absence de patriotisme, c'est le patriotisme tombé à l'état de manœuvre, à l'état d'arme de guerre.

Aujourd'hui, la politique absorbant tout, les choses n'existent plus par elles-mêmes : loi, droit, justice, rien n'a plus de valeur absolue.

Tel principe peut-il servir dans la lutte ? on le prend, et après s'en être servi pour frapper les autres, on le rejette aussitôt qu'il devient gênant.

Nous soumettons ces remarques à la considération des hommes politiques de notre pays ; ils pourront en faire leur profit.

La famine et la peste font des ravages effrayants dans certaines parties du Brésil. On tue les enfants pour les manger et les cadavres pourrissent dans les maisons ou sur les chemins publics. Ceux qui peuvent fuir portent la terreur et la maladie où ils vont. Que de calamités partout ! Rendons grâce au ciel que nous ne soyons pas plus affligés. Il est vrai que la crise financière nous a rudement éprouvés, mais qu'est-ce en comparaison de ce que souffrent tant d'autres nations ? Puissions-nous échapper aux afflictions qui menacent de se répandre par toute la terre ! La guerre, la famine, les épidémies ! Quels fléaux en perspective !

M. Charles de Cazes, de Winnipeg, est venu à Ottawa pour inscrire sur la liste des patentes une invention fort ingénieuse et qui sera surtout fort utile dans le Nord-Ouest. C'est un canot d'un nouveau genre et en trois compartiments qui peuvent se détacher en quelques secondes, s'emboîter l'un dans l'autre et être transporté aussi commodément que le moindre colis. L'em-

barcation est très-légère, très-sûre et assez rapide pour la chasse et la traversée des lacs : pour 15 pieds de longueur, elle ne pèse que 65 lbs. Deux de ces canots réunis par un appareil peuvent porter un canon de campagne. Ainsi l'invention peut-être très-utile non-seulement pour la chasse et la pêche, mais même dans les expéditions militaires où le transport des bateaux ordinaires est un obstacle considérable.

Plusieurs ingénieurs civils du département et même MM. le commandant Fortin et le colonel Smythe ont fait les plus grands éloges de l'invention et la recommandent fortement.

M. Shehyn, député de Québec-Est à l'Assemblée législative, et président de la Chambre de commerce, vient de prononcer un discours dans lequel il exprime des opinions peu rassurantes sur l'état des affaires pendant la prochaine saison et même durant toute l'année. Après avoir dit que le crédit est une des principales causes de nos désastres financiers, il ajoute :

Quant au commerce qui s'annonce pour la prochaine saison, il est évident pour moi qu'il ne sera pas considérable, et ceux qui ont compté sur une nombreuse flotte de printemps seront certainement désappointés. Je crois même que cette flotte sera encore moins considérable que celle de l'été dernier, et qu'il y aura par suite encore moins d'occupation pour toutes les classes travaillantes. Les ouvriers qui espéraient voir reprendre sur une plus grande échelle les travaux de construction de navires, devront, eux aussi, tourner leurs regards ailleurs.

M. Boucher inaugure, dans son magnifique établissement de musique (bloc Beaudry, No. 280, rue Notre-Dame), une entreprise d'un genre tout nouveau, et qui ne manquera pas d'offrir des avantages réels en même temps qu'un attrayant délassement au public musical en général. Il s'agit d'un *Cabinet de lecture musicale* que M. Boucher vient d'installer, au grand complet, dans son superbe magasin. On y trouve, sur d'élegants rayons, une profusion de journaux artistiques, de dates récentes, comprenant les principales revues musicales de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie, des Etats-Unis et du Canada. La salle de nouvelles de M. Boucher est ouverte *gratis* au public musical, tous les jours, de 8 a.m. à 7 p.m., sans restriction aucune autre que le maintien du bon ordre et la défense d'enlever ou de mutiler les journaux exposés.

M. Salomon Mazurette, dont le talent musical trouve aux Etats-Unis l'encouragement qu'il mérite, écrit dans le *Canada Musical*, publié à Montréal par M. Boucher :

DÉTROIT, 15 mars 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Ayant pris connaissance de l'excellent article de M. N. Legendre, sur "l'Art et les Artistes au Canada," que vous avez reproduit dans l'avant-dernier numéro du *Canada Musical*, qu'il me soit permis d'exprimer mon appréciation sincère de la justesse des idées émises dans cet écrit, qui renferme des considérations si importantes dans l'intérêt du pays. Il n'est que trop vrai que le Canada n'encourage pas assez les arts ; et cependant, que de talents supérieurs on y rencontre ! En effet, la musique semble innée chez le Canadien ; c'est, chez lui, un goût naturel, qui ne demande que les moyens de se développer. On compte par centaines les personnes douées de voix magnifiques et d'organisations remarquables pour la musique instrumentale : habilement enseignées, elles ne manqueraient pas de faire leur marque dans le monde musical. Malheureusement, on se borne à admirer un beau talent—on lui prodiguera souvent un encens adulateur—mais on ne lui donnera pas les moyens de se développer.

Pourquoi n'y aurait-il pas au Canada une société établie dans le but de procurer les fonds nécessaires pour envoyer, tous les ans, un ou deux de ces talents d'élite étudier dans les Conservatoires de l'Europe ? Dans certaines villes de l'Europe, le gouvernement paye librement des professeurs de musique pour enseigner aux enfants pauvres. Il est toujours pénible de rencontrer des personnes de talent qui n'ont pas les moyens de s'instruire. A ce propos, j'émettrai une suggestion. Pourquoi les professeurs de musique ne prendraient-ils pas de temps à autre un enfant pauvre, doué de talent, et ne lui donneraient-ils pas l'instruction musicale *gratis* ? Ce serait un moyen généreux et efficace d'encourager l'art.

Ne serait-il pas possible d'établir à Montréal ou à Québec un Conservatoire, sous une direc-

tristes réflexions sur l'imprudence qui l'avait conduite dans cette étrange maison et se dirigea machinalement vers le jardin qu'elle venait de quitter.

Au moment où elle y mettait le pied, elle ne put retenir une exclamation de surprise.

Le docteur était là, celui du moins qu'elle prenait pour le directeur de l'établissement, c'est-à-dire J.-B. Frapillon en personne.

Calmé, frais et souriant, le faux médecin avait mis chapeau bas et saluait sa cliente avec toute la grâce acquise dans l'exercice de ses professions multiples.

Comment était-il entré dans cette cour, si solitaire un instant plus tôt, et si bien murée de toutes parts ?

Ce fut la première pensée qui vint à mademoiselle de Saint-Senier, et, dans le coup d'œil rapide qui accompagna sa réflexion, elle remarqua, sous le treillage appliqué à la muraille, une sorte de guichet très-bas qu'elle n'avait pas encore aperçu.

Cette issue, habilement dissimulée, était la seule qui donnât accès au jardin.

Le docteur venait donc, non de l'intérieur de la maison de santé qu'il dirigeait, mais du dehors, singularité nouvelle qui frappa vivement Renée.

"Permettez-moi, mademoiselle, dit-il d'un ton obséquieux que démentait l'expression ironique de son regard, permettez-moi de vous féliciter de la fraîcheur de votre teint ; je vois que le repos et l'air excellent qu'on respire ici ont déjà produit leur effet.

La jeune fille, à ce compliment, dont la forme affectée déguisait mal l'intention railleuse, répondit par un coup d'œil méprisant.

"Je vous prie avant tout, monsieur, dit-elle sèchement, de me dire où vous m'avez conduite."

Frapillon, qui s'était senti démasqué du premier coup, n'en feignit que mieux l'étonnement.

"Mais, chère demoiselle, vous le savez aussi bien que moi ; vous êtes à Montmartre, dans ma maison de santé, la villa des Buttes, où, j'ose le dire, vous trouverez tous les soins que comporte votre état."

Renée allait relever cette phrase, dont l'ambiguïté l'avait choquée instinctivement, mais elle préféra aller droit au but :

"Vous ne répondez pas à ma question, monsieur, dit-elle avec une fermeté froide ; peut-être me suis-je mal exprimée, mais j'ai voulu vous demander comment on entre ici et surtout comment on en sort.

—Mon Dieu ! c'est bien simple ! par la porte, dit impudemment Frapillon.

—Trêve de plaisanteries, monsieur. J'ai pu, hier soir, dans le trouble où j'étais, accepter une proposition que j'aurais dû mieux examiner, mais aujourd'hui je veux reprendre ma liberté.

—Et qui songe à vous l'enlever ? s'écria l'hypocrite personnage en joignant les mains.

—Vous n'avez sans doute pas la prétention de me persuader que ces murs et ces grilles sont l'ornement habituel d'une maison de santé ?

—Pourquoi donc, chère demoiselle ? il y a des malades très-agités, et dans leur intérêt même...

—Que voulez-vous dire ? demanda avec un tremblement nerveux mademoiselle de Saint-Senier, qui craignait d'avoir compris.

—Rien qui vous concerne, assurément, répondit Frapillon sans s'émouvoir.

—Enfin, monsieur, vous ne niez pas que nous soyons prisonnières ici.

"Je suis levée depuis une heure ; j'ai appelé, personne n'est venu ; j'ai cherché une porte ; la seule que j'aie trouvée était soigneusement fermée à clef."

"Vous conviendrez que j'ai eu lieu de me plaindre et de vous demander l'explication de ces étranges habitudes.

—Désolé, chère demoiselle, que notre unique servante vous ait fait attendre, mais nous avons en ce moment beaucoup de pensionnaires, et...

—Il ne s'agit pas de cela, monsieur, mais de m'indiquer le moyen de sortir d'ici !

—Et pourquoi voulez-vous sortir ? demanda le faux docteur après un silence.

—Vous le demandez ! s'écria Renée avec emportement ; avez-vous déjà oublié que j'ai consenti à vous suivre, à condition d'aller tous les jours au chalet de la rue de Laval ?

—Non, certes, ma chère demoiselle, mais aujourd'hui ce serait une grande imprudence.

—Comment ?

—Eh ! mais, pensez-vous donc que le rassemblement qui assiégeait votre porte hier n'a pas fait quelque bruit dans le quartier ? Croyez-vous que la police n'a pas été avertie et que les abords du pavillon ne sont pas surveillés ?

La jeune fille pâlit et baissa la tête.

"Tenez ! je ne serais pas étonné, ma foi ! que le commissaire y fit dans la journée une petite visite, et je vous assure qu'il est fort heureux que vous soyez en sûreté ici."

"D'ailleurs, voyons, qu'y a-t-il de si urgent à ce que vous alliez ce matin même courir à la rue de Laval ?

—Mais, dit mademoiselle de Saint-Senier avec embarras, ne comprenez-vous pas qu'à défaut d'autre motif, j'ai besoin d'aller chercher des vêtements...

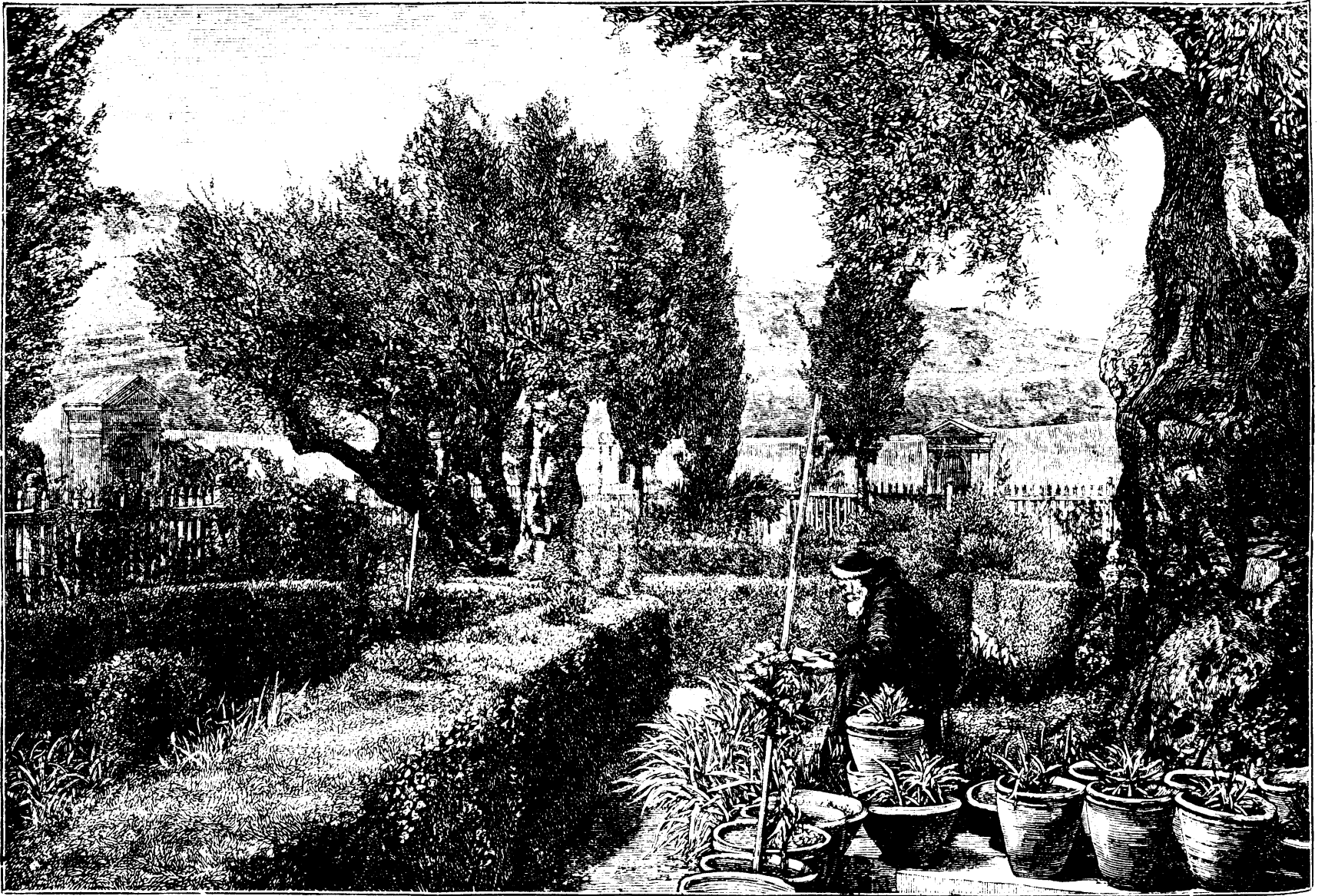
—Parfaitement, et c'est de cela que je venais vous parler. Je me chargerai volontiers du démenagement et vous allez me remettre les clefs du chalet.

—Les clefs ? à vous ? Jamais ! s'écria Renée.

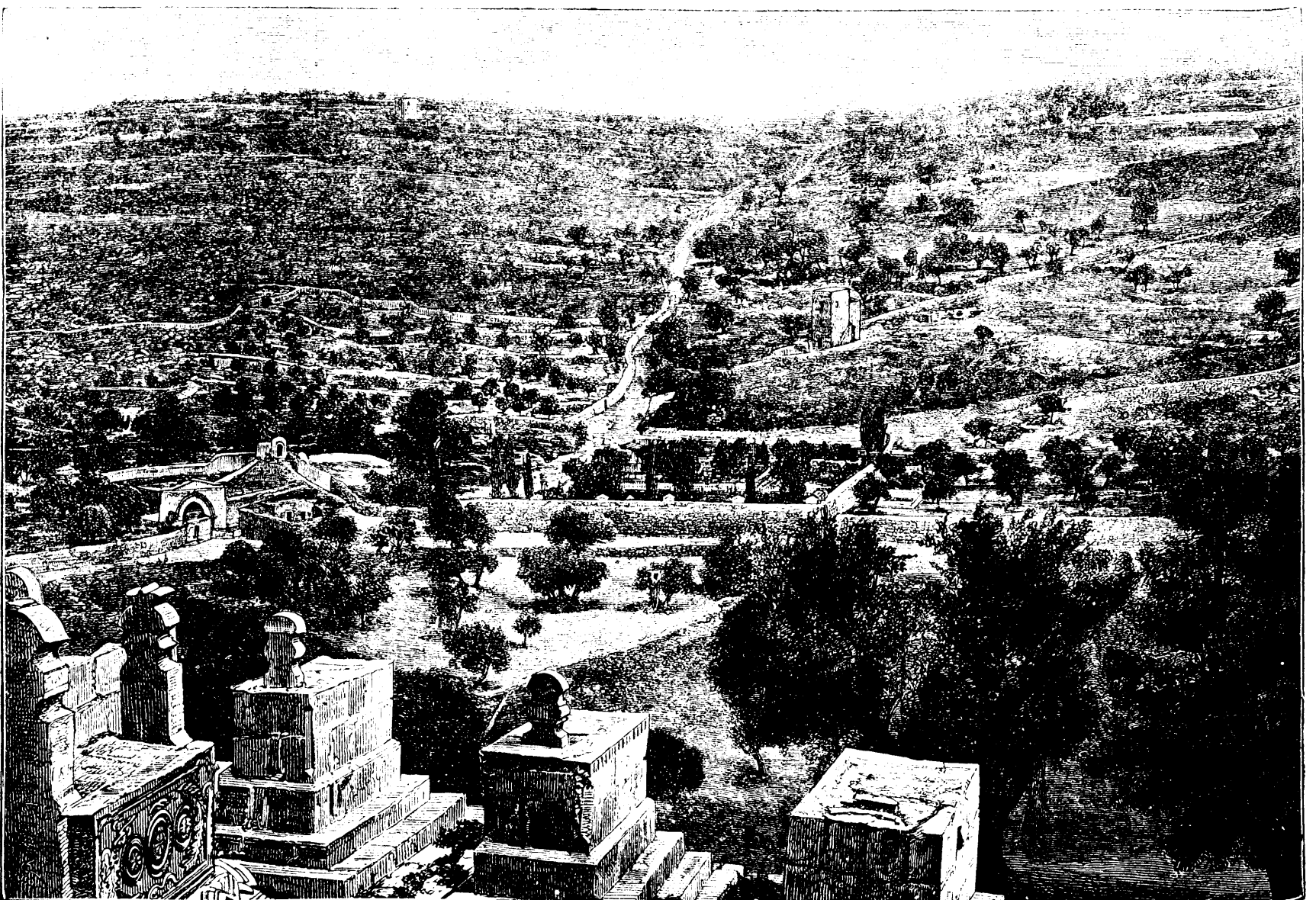
—Je les veux," dit Frapillon en regardant fixement la jeune fille.

F. DU BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)



TERRE SAINTE. — LE JARDIN DE GETHSEMANI, VUE INTÉRIEURE, d'après une photographie de M. F. Mason.



TERRE SAINTE. — LE MONT DES OLIVIERS ET LE JARDIN DE GETHSEMANI, d'après une photographie de M. F. Mason.

tion compétente—dont les frais, relativement peu considérables, seraient payés par le gouvernement ? Si l'une de ces deux grandes villes possédait une telle institution, le Canada grandirait bien vite sous le rapport artistique et ne resterait pas longtemps inférieur aux pays de l'Europe, non plus qu'aux Etats-Unis. S'ils y rencontraient plus d'encouragement, les artistes européens et américains se rendraient plus souvent au Canada : or, entendre de la bonne musique, bien exécutée, est aussi un puissant moyen de s'instruire et de développer le goût artistique. A Détroit, nous sommes beaucoup plus favorisés sous ce rapport ; car, aucune compagnie en renom ne manque de visiter cette ville, tandis que fort peu se rendent au Canada. Je dois dire en toute justice—et les preuves en sont évidentes—qu'ici on reconnaît l'artiste, on l'apprécie et on le traite en artiste.

M. Mazurette exprime ensuite le regret que tant de professeurs de musique se trouvent si peu au courant de la littérature musicale, et négligent de recevoir et de lire des publications qui les renseigneraient sur les progrès et le perfectionnement de l'art musical et rendraient leur enseignement plus fructueux. Il parle ensuite de la critique, blâmant également ceux qui approuvent tout et ceux devant qui personne ne trouve grâce.

Au moment où M. Ferry propose en France des réformes si radicales dans l'enseignement, il est bon de faire connaître la loi à ce sujet :

Jusqu'en 1875, l'Etat seul pouvait en France donner l'enseignement supérieur. Tandis que la liberté existait pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur ne pouvait être distribué que par l'Université. C'était un monopole, un privilège.

L'Assemblée nationale, sur la motion de l'illustre Mgr Dupanloup, décréta l'enseignement supérieur. La chose n'alla point sans peine, et il fallut toute la conviction, toute l'ardeur, toute la fièvre d'éloquence du prêtre pour vaincre les résistances opposées. Toutefois, il fut décidé, par la loi du 12 juillet 1875, que les grades seraient conférés aux élèves des facultés libres, parmi un jury mixte, c'est-à-dire composé en partie des professeurs de l'établissement dont les élèves subissaient l'examen.

C'était là, assurément, une garantie très-suffisante pour l'Etat, puisque son contrôle était assuré par la présence de ses maîtres à lui, maîtres qui, d'après la loi, devaient toujours former la majorité du jury.

Malgré cette précaution, les adversaires de la liberté de l'enseignement réclamaient pour l'Etat seul le droit de conférer les grades. Une première tentative fut faite dans ce dessein par M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique. Mais son projet de loi, modifiant la loi de 1877 sur ce point, fut repoussé par le Sénat, où siégeait encore une majorité conservatrice.

Mgr Dupanloup était encore de ce monde, et le lauréat retrouva pour défendre sa chère foi toute l'ardeur de sa jeunesse. Ce fut le chant du cygne. Jamais l'éminent évêque ne fut plus éloquent, plus énergique que dans ce plaidoyer *pro domo*.

Mgr Dupanloup n'est plus ; la majorité conservatrice du Sénat a fait place à une majorité républicaine, M. Jules Ferry, n'ayant plus rien à craindre, a déposé un projet de loi supprimant les jurys mixtes et donnant à l'Etat seul le droit de conférer les grades.

Un tel projet de loi portera un grand préjudice aux universités catholiques, parce qu'il les obligera à mettre leur enseignement à l'unisson de celui de l'Etat.

M. Jules Ferry a présenté en même temps un projet de loi sur la composition du conseil supérieur de l'instruction publique. Dans le conseil, figuraient naguère des évêques et des représentants de la religion réformée. Ces membres sont supprimés et le conseil supérieur ne se composera plus que de laïques.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annoncer par-dessus les nuages et de donner une valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères.

Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût.

Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds nous-mêmes, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché ! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires ; J. N. ARNAULT, Gérant.

UN REMEDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mou, lequel est aussi une remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai gratis cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la maille en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier : W. W. SHEPAR, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

—Le monde élégant a constaté avec plaisir que M. Cédras, le chapelier bien connu, avait, pour répondre aux sollicitations de ses nombreux amis, ouvert un magasin au No. 628, rue Ste.-Catherine. Les chapeaux confectionnés par M. Cédras se sont acquis une réputation quasi-universelle pour l'élégance et la bonne qualité. Le public acheteur est certain qu'on ne lui vendra que des articles d'une qualité supérieure, car tous les chapeaux offerts en vente sortent de ses ateliers, No. 36, rue Lemoine.

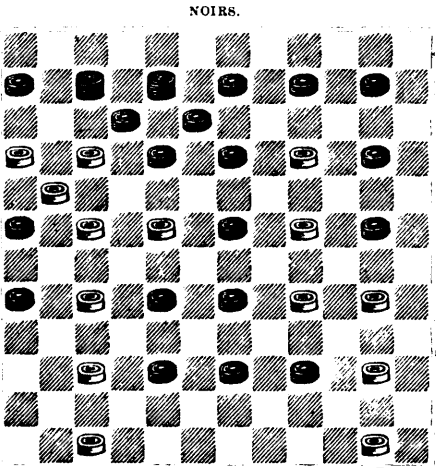
Il nous fait plaisir d'apprendre à nos aimables lectrices, que MADAME P. BENOIT vient d'ouvrir, au No. 824, rue Ste-Catherine (près de la rue St-Denis), un magasin de marchandises de modes et de fantaisie, où elle tiendra toujours en mains un assortiment des plus variés d'articles de goût et de toilette, tels que rubans, frillings, braids, collets et poignets pour dames, garnitures pour chapeaux, plumes, fleurs, etc., spécialité pour ouvrages en laine de Berlin. Madame Benoit se chargera, comme par le passé, de la confection des robes, chapeaux, manteaux, etc., dans lesquels elle a une grande expérience, et ses prix seront des plus réduits.

LE JEU DE DAMES

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 161

Composé par M. F. BLACK, Montréal.



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 159

Table with 2 columns: 'Les Blancs jouent' and 'Les Noirs jouent'. It lists numbers for each side and concludes '31 et gagnent.'

Solutions justes du Problème No. 159

Montréal:—N. Chartier, J. Boyte, P. Décareau, J.-L. Chartier, F. T., et J.-O. T. North Brookfield, Mass.—D. Pauzé. Saint-Hyacinthe:—MM. F. Charbonneau et Joseph Pouliot; Québec:—N. Langlois, J. Lemieux.

Autre solution du problème No. 158

Nor'h Brookfield, Mass.—D. Pauzé. Dans le problème No. 159 il faut un pion noir au lieu d'une Dame.

AVIS

Les abonnés de L'Opinion Publique qui désirent faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrique. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et l'argenteure, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits. NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique. Horloger pratique.

Nouvelle maison.—Maison nationale.

MM. MATHIEU & GAGNON viennent d'ouvrir, au No. 105, rue Notre-Dame, un magasin de marchandises sèches et de nouveautés que nous recommandons au public. On trouvera dans cette maison tout ce que l'acheteur peut désirer, la qualité des marchandises et le bon marché. Ces messieurs possèdent, quoique jeunes, beaucoup d'expérience des affaires. Leur assortiment de marchandises est des plus variés, et dénote chez eux beaucoup de goût et d'intelligence.

LES ECHECS

MONTREAL, 24 avril 1879.

Adressez toutes les communications relatives à cette partie du journal, à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 155: MM. J. W. Shaw, S. Lafrenais, J. Gauthier, H. Paradis, Montréal; N. P. Sorel; Z. Delaunais, V. R. Gagnon, Québec; L. O. P. Sherbrooke.

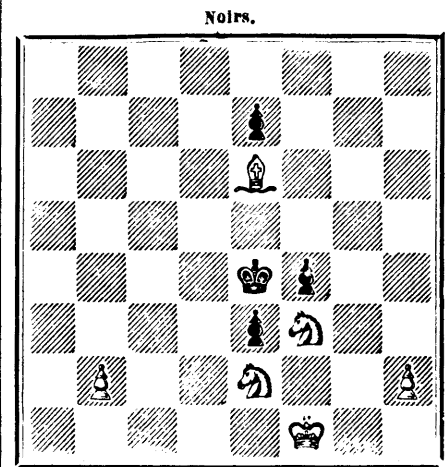
M. J. M., Québec.—Lettre et problèmes reçus. Merci pour le tout.

Solution de l'énigme No. 2

MM. J. W. Shaw et Z. Delaunais nous ont envoyé la solution juste de cette énigme. Placez les huit Fous dans l'ordre suivant: (Blancs) 4e, 5e et 6e C D; 3e, 4e, 5e, 6e et 7e F R. Aussi: 4e et 5e C D; 4e et 5e D; 4e et 5e F R; 4e et 5e T R. Et plusieurs autres variations.

PROBLEME No. 157.

Composé par M. A. P. BARNES, New-York.



Les Blancs jouent et font échec et mat en 3 coups.

Solution du problème No. 155.

Table with 2 columns: 'Blancs' and 'Noirs'. It lists chess moves for both sides, such as '1 D 1er T R', '2 T pr T, échec', etc.

69ème PARTIE

TOURNOI D'ECHECS CANADIEN PAR CORRESPONDANCE.

Joué par correspondance entre M. J. Clawson, de St-Jean, N.-B., et M. M.-J. Murphy, de Québec.

Partie Viennoise.

Table with 2 columns: 'Blancs' and 'Noirs'. It lists chess moves for both sides, such as '1 P 4e R', '2 C 3e F D', etc.

NOTES—PAR A. P. BARNES, New-York.

- (a) P 4e D est considéré comme le plus fort coup, quoique celui du texte n'entraîne pas de désavantages. (b) C 3e F R est le coup usuel à ce point. (c) Sans attrait et donnant à comprendre qu'ils n'ont pas d'objet particulier en vue. Si l'idée est de renforcer la position à 4e R, l'on peut remarquer que la position des Blancs n'est pas de nature à leur permettre d'enfoncer leur centre. En un mot, la partie des Noirs paraît gênée. Peut-être que P 4e C R aurait été bon. (d) Mais cela n'est certainement pas calculé pour augmenter les avantages qu'ils pensent avoir. Soit C 3e R, R 3e R ou P 3e C R serait mieux que ce coup qui donne à la D noire une position formidable à 3e T. (e) En refusant de gagner un pion, les Noirs ont, sans aucun doute, bien calculé les suites; mais si les Blancs avaient changé leur 15e mouvement, j'ai des doutes si la ligne de conduite suivie aurait donné autant. (f) R 1er. Il est facile à voir que ce coup entraîne la ruine. (g) Ce coup est désastreux. Ils auraient dû jouer F 3e D, et alors, si les Blancs jouaient C 3e F R, le P du R aurait pu avancer avec beaucoup plus d'effet. Les Noirs paraissent avoir maintenant une partie gagnée. (h) Peut-être que les Blancs n'ont pas remarqué la force de ce beau coup. (i) Les conséquences de D 2e R sont plus faciles à voir, mais ne sont pas aussi décisives. Si D 2e R, je suppose que les Noirs répondraient de même, C 5e D. (j) Un très-beau coup et tout à fait approprié. (k) Le seul mouvement pouvant prolonger un peu la partie. (l) Assez bien. Mais M. Clawson a fait remarquer à la fin de la partie que T pr P était mieux, vu que cela conduit plus tôt au mat. (m) Encore un autre beau coup. (n) Finissant dignement une partie excellentement jouée. L'habileté montrée par M. Murphy depuis son 10e coup est d'un ordre supérieur.

MAT EN DIX COUPS

Table with 2 columns: 'Blancs' and 'Noirs'. It lists chess moves for both sides, such as '29 R 2e F', '30 R 1er C (ARC)', etc.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 18 avril 1878.

Large table listing market prices for various goods. Columns include 'FARINE', 'GRAINS', 'LÉGUMES', 'LAITIÈRE', 'VOLAILLES', 'GIBIERS', 'VIANDES', 'DIVERS', and 'Marché aux Bestiaux'. Prices are listed in dollars and cents.

Longpré & David

AVOCATS

No. 15, RUE SAINTE-THERÈSE

MONTREAL.

A.-B. LONGPRÉ.

L.-O. DAVID.

Librairie Payette & Bourgeault

On trouvera constamment à cette Librairie: Livres de prières et de piété, depuis les reliures les plus communes jusqu'aux plus riches.

Livres de littérature de tous les auteurs canadiens. Livres classiques, en usage dans tous les collèges, couvents, etc., etc.

Papeterie, tapisserie, imagerie, articles religieux, etc., etc. en grande quantité.

Fournitures d'école et de Bureau, une spécialité. Ordres pris pour fabriquer des cadres de toute sorte. Impressions et reliures de livres blancs exécutées sous bref délai.

Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront un avantage en s'adressant à leur magasin pour faire relier leur journal.

Payette & Bourgeault,

No. 250, rue Saint-Paul,

Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.

DEMANDE AU PARLEMENT

Les exécuteurs testamentaires de feu l'hon. Joseph Masson, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte leur permettant de bâtir des voitures ou magasins sur toute l'étendue de leur propriété, située en la cité de Montréal, au coin des rues du Port et de la Commune, et désignée au plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier ouest de la cité de Montréal, sous le numéro cinq (5), sans être soumis aux dispositions d'un acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, sous le chapitre soixante, et de toute autre loi, statut ou règlement, qui autorise la cité de Montréal à faire un ou des plans ou cartes indiquant les rues pour chaque section de la cité, et sans être soumis aux conditions imposées par tels actes ou règlements, privant les propriétaires de toute indemnité pour les bâtisses qu'ils pourraient construire sans se conformer à tels plans ou cartes.

Montréal, 24 avril 1879. GEOFFRION, RINFRET & DORION, Procureurs des dits exécuteurs testamentaires.



PECHE AU HOMARD

Département de la Marine et des Pêcheries, Branche des Pêcheries

OTTAWA, 22 mars 1879.

L'attention du public est attirée sur les règles suivantes des Pêcheries adoptées par le Gouverneur-Général en Conseil, le 13 du courant, annulant tout ordre antérieur en Conseil relativement à la pêche au homard:

1. Dans cette partie de la Nouvelle-Ecosse, comprenant les parties des comtés de Cumberland et Colchester, sur la Baie de Fundy, les comtés de Hants, Kings, Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne, Queen's, Lunenburg, Halifax, Guysboro, Richmond, Cap Breton et Victoria; aussi, dans la Province du Nouveau-Brunswick, la partie du comté de Westmoreland, sur la Baie de Fundy, et les comtés d'Albert, St-John et Charlotte; il sera illégal de pêcher, prendre, tuer, vendre, acheter ou (sans excuse légale) de posséder du Homard du 1er jour d'Avril au 1er jour d'Avril de chaque année.

2. Dans cette partie de la Province de la Nouvelle-Ecosse, comprenant les comtés d'Inverness, Antigonish, Pictou et partie de Colchester et Cumberland, Détroit de Northumberland; et cette partie de la Province du Nouveau-Brunswick, comprenant les comtés de Westmoreland (en partie), Kent, Northumberland, Gloucester et Restigouche; et aussi dans les Provinces de Québec et l'Île du Prince-Edouard, il sera illégal de pêcher, prendre, tuer, vendre, acheter ou (sans excuse légale) de posséder du Homard du 25e jour d'Avril au 20e jour d'Avril de chaque année.

3. Il sera illégal en tout temps de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession tout Homard femelle, dans le temps du fraie ou ayant des œufs y attachés. Homard à écaille tendre ou tout jeune Homard d'une longueur moindre de neuf pouces de la tête à la queue, à l'exception des pinces, et lorsqu'ils sont pris par accident dans les filets ou tout autre appareil de pêche employés légalement pour les autres poissons, ils doivent être remis en liberté au risque et aux frais du propriétaire des filets ou de tout autre appareil, ou du propriétaire de la pêche auquel incombe la preuve de telle mise en liberté.

Par ordre, W. F. WHITCHER, Commissaire des Pêcheries.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

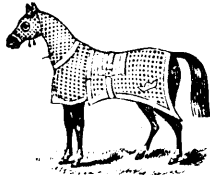
Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches), Cartoné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

INFIRMERIE DE CHEVAUX

H. L. A. AUDRAIN, Médecin Vétérinaire (DIPLOMÉ DU COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DE MONTRÉAL)



A l'honneur de prévenir le public que le 1er mai prochain, il ouvrira un établissement vétérinaire très-confortable, dans le faubourg de Québec, sur la rue Panet, près de la rue Sainte-Catherine.

En attendant, il continuera de soigner à domicile, à prix réduits.

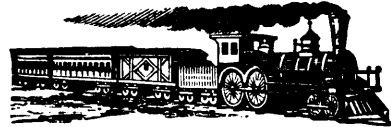
Les personnes qui désirent l'encourager peuvent le consulter à toute heure à sa résidence

Au coin des rues Visitation et Ontario, 377. Montréal, 2 avril 1879.

AGENTS, LISEZ CECI

Nous paierons un salaire de \$100 par mois et les frais de voyage, ou allouons une forte commission pour vendre nos nouvelles et merveilleuses inventions. Nous sommes sérieux en faisant cette offre. Echantillons gratuits. Adressez-vous à

SHERMAN & CIE., Marshall, Mich.



Chemin de Fer Intercolonial 1878-79

ARRANGEMENTS D'HIVER.

LES TRAINS EXPRESS à PASSAGERS partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Table with 2 columns: Train name and departure time. Includes routes like Pointe-Lévis, Rivière-du-Loup, Trois Pistoles, etc.

Chars Pullman sur les Trains Express. Ces trains viennent en connexion à Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 9.45 P.M.

Les chars Pullman partant de la Pointe-Lévis les Mardis et Samedis, vont directement à Halifax, et les Lundis, Mercredis et Vendredis à St-Jean.

Pour informations concernant le prix des billets de passages, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON, Agent, 177, rue St-Jacques. C. J. BRYDGES, Surintendant-Général des Chemins de Fer du Gouvernement.

Montréal, 18 nov. 1878.

Pour les Enfants et les Invalides ET POUR LA TABLE DE FAMILLE.

Il n'y a pas d'empois alimentaire qui soit aussi riche en propriétés particulières à ces préparations que la

Farine de Blé-d'Inde de DURHAM.

Les ménagères trouveront que c'est l'article le plus délicieux et le plus économique pour le dessert. Les cuisiniers de profession ont fourni plusieurs recettes originales pour le préparer, lesquelles sont imprimées sur chaque paquet.

Insistez pour qu'on vous donne la Farine DURHAM.

Tous les Épiceries respectables la vendent.

WILLIAM JOHNSON,

28, rue Saint-François-Xavier, Montréal.

Seul agent pour les États-Unis et le Canada.

La vue est d'une valeur incalculable



HEARN & HARRISON vendent les meilleures LUNETTES en cristal pour \$1; en argent, \$2; en or, \$3; magnifiques Lunettes d'Opéra de \$2 à \$10; Télescopes, \$2 à \$20. Satisfaction garantie.

242 et 244, RUE NOTRE-DAME

PORTRAITS

DE

Pie IX et de Léon XIII

La COMPAGNIE BURLAND-DESBARATS, propriétaire de L'Opinion Publique, offre en vente les portraits de Sa Sainteté PIE IX et du pape actuel, LÉON XIII, sur papier très-fort et convenables pour être encadrés, pour \$10.00 le 100. Prix, au détail, 20 centimes.

Adressez les commandes au bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Beary, Montréal.

Produit pharmaceutique français

GOUDRON DE GUYOT, liqueur concentrée et titrée

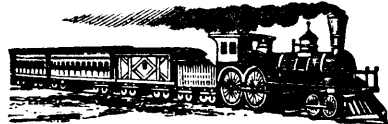
Mode d'emploi du GOUDRON DE GUYOT: En boisson, une cuillerée à café pour un verre d'eau, pour bronchites, catarrhes pulmonaires, toux opiniâtre, rhumes, phthisie pulmonaire, irritation de poitrine, maux de gorge, dyspepsie, catarrhe de la vessie.

En lotion, pour affection de la peau, démangeaisons, maladies du cuir chevelu, clous et furoncles.

En fumigation, pour laryngites, affections des bronches, catarrhes pulmonaires, phthisie. Le GOUDRON DE GUYOT se prend indifféremment à tous les moments de la journée, soit à jeun, soit pendant les repas. Il est avantageux de prendre cinq à six verres d'eau de GOUDRON par jour; au reste, le GOUDRON DE GUYOT est suffisamment connu pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre plus longuement sur son efficacité dans toutes les affections mentionnées plus haut. En vente chez les agents pour le Canada,

FABRE & GRAVEL,

219, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.



Chemin de Fer du Gouvernement DIVISION DE L'OUEST

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Ju-qu'à AVIS CONTRAIRE, les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit:

Table with 2 columns: Train name and departure time. Includes routes like Hull, St-Jérôme, etc.

Bureau-Général: No. 13, Carré de la Place-d'Armes.

TARNES, LEVE & ALDEV,

Agents des Billets. Bureau: 202, rue St-Jacques, au-dessous de l'Institut des Artisans, et 158, rue Notre-Dame.

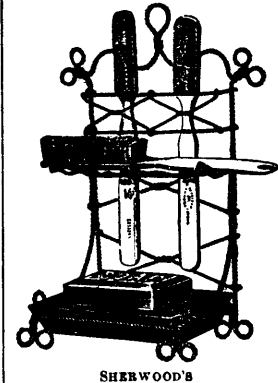
C. A. STARK, Agent-Général pour Fret et Passagers. C. A. SCOTT, Surintendant-Général. Montréal, 19 décembre 1878.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacerdotaux, Chandeliers, Ostensoirs, Ciboules, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Cœurs, Francs en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Mérida, Toile, etc., etc. Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire (en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc.) Cire d'abeille pure, Cierges en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisi avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes les commandes à très-bas prix.

Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompte attention apportée aux commandes.

A. C. SENECA & Cie. Importateurs et manufacturiers, No. 164, rue Notre-Dame, Montréal.



SOUS PRESSE

RECUEIL

De 16 mélodies, avec paroles Anglaises, Espagnoles et Françaises,

COMPOSÉES PAR LE

Comte de Premio-Real,

Devant paraître dans la première quinzaine de Mars, chez

A. LAVIGNE,

Editeur de musique, Importateur de pianos et harmoniums, 25, rue Saint Jean (Banque d'Épargne), Québec.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Épiceries respectables.

CHEMIN DE FER DE Q. M. O. & O. DIVISION EST

Commençant MARDI, le 11 FÉVRIER, les trains pour cette division partiront comme suit:

Table with 2 columns: Train name and departure time. Includes routes like Hochelaga, Québec, etc.

DE RETOUR:

Table with 2 columns: Train name and arrival time. Includes routes like Québec, Montréal, etc.

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard.

Billets en vente aux bureaux de Starnes, Leve & Allen, agents, 202, rue St-Jacques, et 158, rue Notre-Dame, et aux Stations d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent-gén. des Pas. Montréal, 7 février 1879.

\$10 à \$1,000 Placés dans les fonds de Wall Street réalisent des fortunes tous les mois. Des livres expliquant tout donnés. Adressez: BAXTER & CIE., Banquiers, 17 Wall Street, N.-Y.

PETIT MOIS DE ST-JOSEPH

Pensées pieuses pour le mois de Mars, avec une Neuvaine, par l'auteur des "Paillettes d'Or"

Jolie brochure in-32 de 68 pages.—Prix: 5cts chaque. 40cts la douzaine, \$3.00 le cent. Montréal: Librairie St-Joseph—CADIEUX & DEROME, 207, rue Notre-Dame. L'auteur de ce pieux opuscule dédie son modeste travail à l'ange gardien de la Sainte-Famille, et le prie d'aller semer ces pieuses pensées dans les murs béniés de la famille chrétienne. "La, ajoute-t-il, elles germeront sous votre influence, échauffées louement par la prière et la méditation, elles produiront ces gracieuses vertus qui font le charme du foyer: la piété, le travail, la condescendance, le support, l'amabilité." Inutile de faire l'éloge de ce PETIT MOIS, qui est déjà rendu à sa 4ème édition.

REMEDÉ SPECIFIQUE DE GRAY

Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'insuccès, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la maille franco de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à: La Compagnie de Médecine de Gray, Windsor, Ont. Vendu à Montréal, en Canada et aux États-Unis par tous les Pharmaciens.

AVIS!

The Scientific Canadian AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes

TELLE QUE

HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AILLÉ, GUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le

PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS

PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR,

5 et 7, RUE BLEURY.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, Rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.